

MONITEUR BELGE

BELGISCH STAATSBLAD

Publication conforme aux articles 472 à 478 de la loi-programme du 24 décembre 2002, modifiés par les articles 4 à 8 de la loi portant des dispositions diverses du 20 juillet 2005.

Le *Moniteur belge* peut être consulté à l'adresse :

www.moniteur.be

Direction du Moniteur belge, chaussée d'Anvers 53,
1000 Bruxelles - Directeur : Wilfried Verzezen

Numéro tél. gratuit : 0800-98 809

185e ANNEE



Publicatie overeenkomstig artikelen 472 tot 478 van de programmawet van 24 december 2002, gewijzigd door de artikelen 4 tot en met 8 van de wet houdende diverse bepalingen van 20 juli 2005.

Dit *Belgisch Staatsblad* kan geconsulteerd worden op :

www.staatsblad.be

Bestuur van het Belgisch Staatsblad, Antwerpsesteenweg 53, 1000 Brussel - Directeur : Wilfried Verzezen

Gratis tel. nummer : 0800-98 809

N. 203

185e JAARGANG

VENDREDI 7 AOUT 2015
DEUXIEME EDITION

VRIJDAG 7 AUGUSTUS 2015
TWEEDE EDITIE

SOMMAIRE

INHOUD

Lois, décrets, ordonnances et règlements

Gouvernements de Communauté et de Région

Région wallonne

Wetten, decreten, ordonnanties en verordeningen

Gemeenschaps- en Gewestregeringen

Waals Gewest

Gemeinschafts- und Regionalregierungen

Wallonische Region

Öffentlicher Dienst der Wallonie

16. JULI 2015. — Dekret zur ersten Anpassung des allgemeinen Ausgabenhaushaltsplanes der Wallonischen Region für das Haushaltsjahr 2015, S. 50073.

Service public de Wallonie

16 JUILLET 2015. — Décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, p. 49776.

Waalse Overheidsdienst

16 JULI 2015. — Decreet houdende de eerste aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van het Waalse Gewest voor het begrotingsjaar 2015, bl. 50370.

**LOIS, DECRETS, ORDONNANCES ET REGLEMENTS
WETTEN, DECRETEN, ORDONNANTIES EN VERORDENINGEN**

**GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[C – 2015/27119]

**16 JUILLET 2015. — Décret contenant le premier ajustement
du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (1)**

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit :

CHAPITRE 1^{er}. — Dispositions générales

Article 1^{er}. Les crédits destinés à couvrir les dépenses de la Wallonie afférentes à l'année budgétaire 2015 sont ouverts et ventilés en articles de base conformément aux programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret et dont la synthèse figure ci-après.

Ces tableaux donnent l'estimation des dépenses prévisionnelles à imputer en 2015 à charge des fonds budgétaires.

(En milliers d'euros)	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation limitatifs	Crédits de liquidation non limitatifs
Crédits de dépenses	13.209.629	12.692.038	
Dont	Moyens d'engagement	Moyens de liquidation	
Dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires	218.997	218.997	

Art. 2. L'article 6 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe du Fonds spécial de l'aide sociale pour le budget ajusté 2015 est fixée à 60.485 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du Bureau fédéral du Plan publiées en avril 2015 pour l'inflation 2014 et 2015 et du refinancement structurel de 5.000 milliers d'euros confirmé lors du budget initial 2010.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2015 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2014. ».

Art. 3. L'article 7 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au CRAC pour le budget ajusté 2015 est fixée à 32.379 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du Bureau fédéral du Plan publiées en avril 2015 pour l'inflation 2014 et 2015.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe octroyée au CRAC sera garantie lors de l'ajustement 2015 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2014. ».

Art. 4. L'article 8 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au Fonds des communes pour le budget ajusté 2015 est fixée à 1.105.296 milliers d'euros tenant compte des prévisions du Bureau fédéral du Plan publiées en avril 2015 pour l'inflation 2014 et 2015 et du refinancement structurel de 10.000 milliers d'euros intégré au budget initial 2009 ainsi que, pour 2015, de la part communale de 11.189 milliers d'euros résultant du principe d'affectation de la recette liée à la taxation annuelle, par la Région wallonne, des mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2015 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2014 et de la fixation définitive de la recette liée à la taxation annuelle, par la Région wallonne, des mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications. ».

Art. 5. Dans l'article 2 du décret du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des « Initiatives de développement de l'emploi dans les services de proximité à finalité sociale », en abrégé : « I.D.E.S.S. », l'alinéa suivant est inséré entre les alinéas 2 et 3 :

« Le Gouvernement octroie pour l'organisation des services visés à l'alinéa 1^{er} un mandat dans le cadre d'un service d'intérêt économique général, tel que visé aux articles 14 et 106, § 2, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi qu'au Protocole n° 26 y attaché. ».

A l'article 12 du décret précité, l'alinéa 2 est supprimé.

Art. 6. Par dérogation à l'article 26, § 1^{er}, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, le Ministre du Logement et de l'Energie est autorisé, moyennant l'accord du Ministre du Budget, à transférer des crédits entre l'article de base 53.04 du programme 11 de la division organique 16 et l'article de base 53.02 du programme 31 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne.

Art. 7. L'article 33 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées ouvert auprès de Belfius Banque :

- au 1^{er} août 2015 : 65.583.000 euros représentant l'intervention complémentaire régionale ;

- au 1^{er} octobre 2015 : 32.379.000 euros représentant la dotation octroyée au CRAC dans le cadre du refinancement du Fonds des communes. ».

Art. 8. L'article 34 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon définit les règles de répartition des crédits inscrits aux articles de base 43.09, 43.14, 43.15, 43.17, 43.18, 43.20 et 43.21 du programme 02 de la division organique 17. ».

Art. 9. A l'article 44 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, les mentions des subventions reprises au programme 09 de la division organique 09, au programme 02 de la division organique 14, aux programmes 03 et 12 de la division organique 15, au programme 31 de la division organique 16 et aux programmes 05, 06, 11 et 32 de la division organique 18 sont modifiées comme suit :

« Programme 09.09 : Relations extérieures :

Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - subventions aux organismes privés.

Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER – Subventions aux organismes privés – programmation 2014-2020.

Coopération transnationale et interrégionale – Subventions aux organismes publics.

Coopération transnationale et interrégionale – Subventions aux organismes publics programmation 2014-2020.

Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - subventions aux organismes publics.

Dotation à W.B.I.

Subvention à W.B.I. pour la résorption de l'encours.

Subvention à W.B.I. dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens.

Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2014-2020 des Fonds structurels européens.

Subvention à des actions relevant des relations internationales. ».

« Programme 14.02 : Actions et coordination des politiques de mobilité :

Subventions relatives à des activités de formation, de recherche, de promotion et d'innovation dans le domaine des transports.

Subventions destinées à promouvoir l'image de la Région wallonne et de ses interventions en faveur des transports.

Subventions relatives à la réalisation et l'exploitation d'un centre de télécommunications avancées dans le cadre de l'objectif 1.

Subventions destinées à mettre en œuvre des actions visant à concrétiser les chartes communales de mobilité et les plans de déplacement et à mettre en œuvre des actions en matière de sécurité routière, d'intermodalité et de mobilité.

Subventions complémentaires d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la concrétisation des plans communaux de mobilité et des plans de déplacements scolaires, pour la réalisation d'aménagements favorisant les transports publics, l'intermodalité ou la sécurité des usagers faibles, ainsi que pour l'acquisition de véhicules propres et l'installation de radars.

Subventions aux pouvoirs locaux pour financer toute action ou réalisation visant à améliorer la sécurité routière.

Subventions aux exploitants de taxis et aux pouvoirs locaux pour l'acquisition de véhicules propres.

Subventions destinées à financer ou à soutenir toute initiative visant à améliorer la mobilité. ».

« Programme 15.03 : Développement et étude du milieu :

Subventions aux associations en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement.

Subventions aux Centres régionaux d'initiation à l'environnement (C.R.I.E.).

Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements.

Subventions à des personnes physiques ou des organismes privés en matière de valorisation des ressources du sous-sol.

Subventions au Musée de la Pierre à Sprimont et au Musée du Marbre à Rance pour des actions de promotion des roches ornementales.

Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits.

Subventions aux centres pilotes, aux chambres d'agricultures et comices et aux organes d'encadrement des agriculteurs.

Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie ASBL.

Subvention accordée à REQUASUD destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement.

Subventions au Centre d'Economie rurale de Marloie (CER).

Subventions à l'Association wallonne de l'Élevage.

Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL.

Subventions à l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W).

Subventions au Centre wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux (CRA-W).

Subventions au secteur public en matière agricole et agro-alimentaire.

Subventions aux centres de références et d'expérimentation.

Subventions à des recherches scientifiques et techniques.

Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs ou de marchés publics.

Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux.

Subvention au Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC).

Subvention à l'ASBL « Centre européen du cheval de Mont-le-Soie ».

Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion.

Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture.

Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement rural.

Subvention à la Cellule de la Qualité des Produits fermiers (C.Q.P.F.).

Subvention aux organismes de conseils intervenant dans le cadre du Système de conseil agricole (SCA).

Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux.

(Gembloux Agro-Bio Tech)

Subvention aux associations et organismes privés en matière agricole et agro-alimentaire.

Subvention au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité.

Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité.

Participation de la Région à la SCRL EcoTechno-Pôle Wallonie et subvention de fonctionnement.

Subventions dans le domaine de la recherche en bien-être des animaux pour les universités, centres de recherche et hautes écoles.

Soutien à des initiatives belges menées dans le domaine de la protection et du bien-être animal.

Subventions et indemnités spécifiques au secteur public en matière de développement et d'étude du milieu naturel et agricole. ».

« Programme 15.12 : Développement rural, Aménagement foncier, Espaces verts et Cours d'eau :

Soutien à des actions pilotes au niveau communal, en matière de développement rural et d'espaces verts.

Subventions aux secteurs public et autre que public dans le cadre de la Semaine de l'Arbre.

Subventions aux propriétaires et aux ASBL de gestion des parcs et jardins historiques pour l'acquisition de matériel affecté à l'entretien des parcs et jardins historiques.

Subventions aux propriétaires et aux ASBL de gestion des parcs et jardins historiques pour la mise en place de partenariats avec les écoles d'horticulture et sylviculture.

Subventions à la Fondation rurale de Wallonie, conformément à la convention cadre.

Subvention à la structure d'encadrement dans le cadre de la « Directive Nitrates ».

Subvention au GREOA et à la FGW pour leurs actions en matière de développement rural.

Subventions à des personnes physiques et à des organismes privés ou publics pour des opérations de promotion, de valorisation, de sensibilisation ou d'information sur le développement rural, le remembrement et la gestion de l'espace rural.

Subventions à des personnes physiques, à des organismes privés ou publics pour des actions, des initiatives ou des opérations de sensibilisation à la vie rurale, de connaissance de la ruralité, de développement rural et de gestion de l'espace rural.

Subventions pour des opérations pilotes transcommunales de développement rural.

Subventions pour des opérations originales et novatrices en matière de développement rural.

Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural.

Subventions et indemnités spécifiques en matière agricole et agro-alimentaire.

Subventions au secteur autre que public pour la réalisation de travaux en vue de la restauration des habitats aquatiques, en ce compris la restauration de la libre circulation du poisson et les études nécessaires à ces travaux.

Subventions au secteur public pour la réalisation de travaux en vue de la restauration des habitats aquatiques, en ce compris la restauration de la libre circulation du poisson et les études nécessaires à ces travaux.

Subventions à l'UCL et à l'ULg-Gembloux Agro-Bio Tech dans le cadre de la cellule de gestion intégrée sol érosion ruissellement (GISER).

Dépenses de toute nature relative à la représentation à la Grande Région.

Subventions au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale. ».

« Programme 16.31 : Energie :

Subventions pour favoriser ou soutenir toute action de promotion, de démonstration et de soutien en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, y compris les primes et subventions allouées dans le cadre du Fonds Energie.

Subventions destinées à couvrir des dépenses relatives au cofinancement avec la CEE d'actions menées par des partenaires de la Région dans le cadre des programmes européens.

Subventions à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF-IFDD) à Paris pour mener à bien des actions spécifiques "Energie" dans le cadre du suivi des Sommets de la francophonie.

Subventions pour toute activité de promotion de la recherche, de l'innovation et du développement technologique dans le domaine de l'énergie.

Subventions à des unités de recherche universitaire ou de niveau universitaire et à des centres de recherche pour le financement de projets de recherche dans le domaine de l'énergie, en ce compris les dépenses d'infrastructure, l'acquisition d'équipements et pour la fourniture de conseils technologiques.

Soutien aux actions de démonstration d'applications scientifiques et originales de technologies de pointe dans le domaine de l'énergie, à l'usage de secteurs d'activités où ces technologies sont absentes ou peu présentes.

Subventions pour la prise en charge des dépenses relatives à des projets de recherche industrielle de base dans le domaine de l'énergie.

Subventions pour la prise en charge des dépenses consacrées au financement de la préparation ou de l'accompagnement des projets de recherche ou de développement dans le domaine de l'énergie.

Subventions accordées dans le cadre des Actions prioritaires pour l'avenir wallon (Programmes mobilisateurs).

Subventions accordées aux particuliers et aux indépendants pour la pose de panneaux photovoltaïques (Plan Air-Climat).

Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement de l'installation d'infrastructures productrices d'énergie renouvelable dans le cadre de l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés et pour le financement de mécanismes de tiers investisseurs en faveur du développement et de la promotion de l'énergie renouvelable.

Subvention à la SWCS et au FLW pour frais de fonctionnement liés à la gestion du dispositif Ecopack-Rénopack. ».

« Programme 18.05 : Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides :

Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre.

Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité.

Subventions aux Réseaux d'Entreprises (clusters).

Subvention au Fonds National de la Recherche Scientifique pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne.

Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation.

Subvention au Groupement Régional Economique.

Subvention à l'ASBL Comité de développement stratégique de la région de Charleroi.

Subvention à l'intercommunale IDEA en vue de soutenir le plan de redéploiement du « Cœur du Hainaut, centre d'énergies ».

Subvention à la SA BE. Fin pour la mise en œuvre de l'axe Economie circulaire de la politique industrielle wallonne (programme NEXT).

Subventions en vue de soutenir des stratégies de redéploiement économique de régions touchées par des restructurations. ».

« Programme 18.06 : P.M.E. et Classes moyennes :

Subvention à l'ASBL CIDE SOCRAN.

Subventions relatives à des actions, activités ou études qui participent au développement économique régional.

Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aides au transport par voies navigables.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs PTP.

Subventions de fonctionnement accordées dans le cadre de la mise en place d'un pôle de l'image en Wallonie.

Subventions permettant l'accompagnement des entreprises lors de leur création.

Subventions accordées en vue de soutenir les P.M.E. et les T.P.E. dans le cadre de la politique de télécommunication.

Subvention à la SOWALFIN.

Subvention à la Société Wallonne d'acquisitions et de cessions d'entreprises (SOWACCESS).

Subvention à l'Office Economique wallon du Bois.

Subvention à la SA SOWAFORE.

Subventions aux agences de développement local.

Subvention à l'Université de Liège pour recherches et actions pilotes.

Subvention à la SA ST'ART.

Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation.

Subvention à l'ASBL LOGISTICS IN WALLONIA dans le cadre du projet Biolog Europe.

Subvention à l'ASBL WALLONIE DESIGN.

Subvention au CESW pour les frais de fonctionnement de l'Observatoire du Commerce. ».

« Programme 18.11 : Promotion de l'Emploi :

Subventions à l'IWEPS pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'Emploi.

Subventions à des entreprises en vue de favoriser la création d'emplois supplémentaires ou le maintien d'emplois par la réduction collective du temps de travail.

Subventions pour des actions s'adressant en priorité aux demandeurs d'emploi.

Subventions relatives aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne.

Contribution de la Wallonie au programme LEED de l'O.C.D.E.

Subventions pour initiatives portant sur des programmes spécifiques en matière d'insertion professionnelle.

Subventions dans la rémunération des travailleurs acceptant le partage de leur temps de travail.

Subventions des biens immobiliers acquis par les associations dans le cadre de leurs actions pilotes s'adressant en priorité aux demandeurs d'emploi.

Subventions aux communes en vue de favoriser le développement de nouveaux emplois locaux.

Subventions permettant le financement du transfert de compétence « emploi » à la Communauté germanophone.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs PTP.

Subventions aux Missions régionales pour l'Emploi.

Subventions dans le cadre de l'accompagnement et de la sensibilisation au management de la diversité pour le secteur public et les ASBL.

Subventions aux structures de gestion centre-ville.

Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural.

Subventions aux agences de développement local.

Octroi de crédits en vue de promouvoir l'initiative ou l'esprit d'initiative en matière d'emploi.

Interventions en faveur d'entreprises en lien avec le marché de l'emploi.

Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi.

Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL et le secteur public.

Accueil extra scolaire Communauté.

Accueil extra scolaire APL.

Subventions d'actions diverses pour le secteur privé.

Dotation à Wallonie-Bruxelles International dans le cadre de l'action de solidarité coordonnée à l'égard des sinistrés du typhon Haiyan aux Philippines. ».

« Programme 18.32 : Aide aux entreprises – Recherche – Créativité – Innovation :

Subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche dans le cadre des pôles de compétitivité.

Subsides aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux.

Subventions aux entreprises dans le cadre des programmes Innovation – Nouvelles technologies – Technologies de l'information et de la communication.

Subvention à l'ASBL EURO GREEN IT INNOVATION CENTER.

Subvention à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER.

Subvention à la SA WSL.

Subvention à l'ASBL ID Campus.

Subventions dans le cadre des projets DIGITAL CITIES.

Subvention à l'ASBL TechnofuturTIC pour l'animation et l'encadrement du réseau EPN et du dispositif de médiation numérique dans les communes de la Wallonie. ».

Art. 10. L'article 50 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« L'article 1^{er}, § 3, du décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de travaux publics est modifié comme suit :

« Il est créé un Fonds des Etudes techniques, lequel constitue un fonds budgétaire au sens de l'article 4 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon.

Sont affectées au Fonds les recettes :

a) résultant des prestations que les bureaux d'études du Département des Etudes techniques de la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments du Service public de Wallonie, ainsi que d'autres bureaux d'études du Service désignés par le Gouvernement pour le compte d'une personne autre que la Région wallonne ;

b) de tous paiements imposés par les dispositions législatives et réglementaires, relatives à l'utilisation du réseau routier et autoroutier en matière de transport dangereux et transport exceptionnel.

Sur le crédit afférent au Fonds visé à l'alinéa 1^{er}, sont seules imputées les dépenses relatives :

a) à la sous-traitance partielle de certaines commandes passées aux bureaux d'études ;

b) à l'achat de biens meubles corporels ou incorporels en rapport avec l'exécution des commandes passées auxdits bureaux ;

c) à l'engagement de personnel sous contrat d'emploi à durée déterminée affecté à la réalisation de commandes ;

d) à des expériences pilotes et à des dispositifs expérimentaux, de recherche et de développement divers en matière d'ouvrages d'art ou de routes. ».

Art. 11. L'article 51 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« L'article 2 du décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de travaux publics est remplacé comme suit :

« Art.2. Il est créé un Fonds de Péage et des Avaries – Secteur Routes et Autoroutes, lequel constitue un fonds budgétaire au sens de l'article 4 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon.

Sont affectées au Fonds les recettes résultant :

a) des remboursements effectués par les tiers responsables de dommages causés aux biens meubles et immeubles du domaine de la Région wallonne géré par la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments, ainsi que des récupérations des sommes indûment avancées dans le cadre du règlement de litiges en matière de responsabilité du fait des biens précités ;

b) de tous paiements imposés par les dispositions législatives et réglementaires, relatives à l'utilisation du réseau routier et autoroutier, en ce compris l'Eurovignette et la redevance de voirie Gaz ;

c) des amendes administratives perçues en vertu de l'article 9 du décret du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques, lorsque l'infraction a été commise sur le domaine public régional routier ;

d) des versements des aides européennes obtenues dans le cadre du programme CENTRICO ;

e) des amendes administratives perçues en matière de transport de matières dangereuses et transport exceptionnel par route ;

f) des amendes administratives perçues en matière de sûreté, dimensions et signalisation de chargement ;

g) des amendes administratives perçues en matière de placement de signalisation routière ;

h) des amendes administratives perçues en matière de contrôle technique et homologation des véhicules.

Sur le crédit afférent au Fonds visé à l'alinéa 1^{er}, sont seules imputées les dépenses relatives :

a) à la réparation des dommages survenus au réseau routier et autoroutier ;

b) à la construction et l'entretien du réseau précité, en ce compris les interventions en faveur de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO) ;

c) à la mise en œuvre de la vignette routière ;

d) au paiement des chantiers et études réalisés dans le cadre du programme européen CENTRICO ;

e) au financement de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière ;

f) au financement des dépenses de sécurisation du réseau routier régional dont le traitement d'obstacles latéraux sur voiries régionales via des dépenses en génie civil, en équipements routiers, en services ;

g) au financement des activités et des outils de contrôle de la Police domaniale ;

h) au financement de bases de données et outils de gestion pour le transport de marchandises dangereuses et le transport exceptionnel par route ;

i) au financement de bases de données et outils de gestion de la signalisation, ainsi que du point de contact avec les gestionnaires cartographiques de GPS ;

j) à l'utilisation de nouvelles technologies et procédures permettant d'augmenter l'efficacité des contrôles nécessaires pour préserver la sécurité des usagers de la route, en ce compris le financement des activités d'homologation des instruments de mesures dans le cadre de compétences régionales de contrôle de la sécurité routière ;

k) à des subventions pour études et expériences pilotes dans le domaine routier et autoroutier.

En outre, le présent fonds peut enregistrer les versements opérés par la SOFICO pour assurer le financement des expropriations auxquelles la Région procédera en vue de la réalisation de ses projets et les verser aux propriétaires expropriés. ».

L'article 3 du décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de travaux publics est remplacé comme suit :

« Art.3. Il est créé un Fonds du Trafic et des Avaries – Secteur Voies hydrauliques, lequel constitue un fonds budgétaire au sens de l'article 4 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon.

Sont affectés au Fonds les recettes résultant :

a) des remboursements effectués par les tiers responsables de dommages causés aux biens meubles et immeubles du domaine de la Région wallonne géré par la Direction générale Mobilité et Voies hydrauliques ainsi que des récupérations des sommes indûment avancées, notamment dans le cadre du règlement de litiges en matière de responsabilité du fait des biens précités ;

b) de tous paiements imposés par les dispositions législatives et réglementaires, relatives à l'utilisation du réseau des voies hydrauliques et de ses dépendances ;

c) des remboursements effectués dans le cadre des projets faisant l'objet d'un cofinancement européen (tels que Interreg – RET-T) ;

d) des amendes administratives perçues en vertu de l'article 9 du décret du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques, lorsque l'infraction a été commise sur le domaine public régional des voies hydrauliques ;

e) de la vente des produits manufacturés issus de la Carrière de Gore, en ce compris la rémunération des agents pour leurs prestations y relatives ;

f) des remboursements effectués par l'institution nationale prévue par l'article 9 de la convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, signée à Strasbourg le 9 septembre 1996, et ce conformément à l'article 5, § 2, 5, de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions signé le 3 décembre 2009, concernant la mise en œuvre de la convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure signée à Strasbourg le 9 septembre 1996 ;

g) au jaugeage et à la certification des bateaux ;

h) des amendes administratives perçues en matière de règles de police de la navigation sur les voies navigables ;

i) des amendes administratives perçues en matière de règles de prescriptions d'équipage de navigation intérieure et de règles en matière de sécurité des bateaux de navigation intérieure ;

j) de la vente des certificats verts provenant de la production hydraulique régionale ;

k) de la facturation des prestations concernant les certifications des bâtiments de navigation intérieure telles que prévues par l'annexe de l'arrêté royal du 7 décembre 2007 fixant les tarifs des rétributions pour les prestations concernant les certifications des bâtiments de navigation intérieure ;

l) de la facturation des prestations pour tiers effectuées par les services du Département des Etudes et de l'Appui à la Gestion.

Sur le crédit afférent au Fonds visé à l'alinéa 1^{er}, sont seules imputées les dépenses relatives :

a) à la réparation des dommages survenus au réseau des voies hydrauliques ;

b) à l'entretien du réseau précité ;

c) aux projets cofinancés par des fonds européens dont le préfinancement a été pris en charge par la Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques ;

d) à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant sur le réseau des voies hydrauliques géré par la Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques, en application de la convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane intérieure signée à Strasbourg le 9 septembre 1996 ;

e) au jaugeage et à la certification des bateaux ;

f) au financement des activités et des outils de la Police domaniale ;

g) à la prise en charge des prestations effectuées par des tiers pour la certification des bâtiments de navigation intérieure ;

h) à la prise en charge des petites dépenses de fonctionnement exposées par le Département des Etudes et de l'Appui à la Gestion, en particulier dans le cadre des prestations effectuées pour des tiers.

Le présent fonds est autorisé à enregistrer les versements opérés par la SOFICO en contrepartie des services rendus par le Service public de Wallonie dans le cadre du contrat de services relatif à la gestion du canal du Centre. ». ».

Art. 12. Il est créé un Fonds de la sécurité routière et de la sensibilisation régionale à la sécurité routière, ci-après nommé le Fonds, lequel constitue un fonds budgétaire au sens de l'article 4, alinéa 2, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon.

Sont affectées au Fonds les recettes concernant :

a) les redevances à percevoir en matière de réception des véhicules à moteur ;

b) les redevances consécutives aux frais de contrôle et de surveillance des organismes chargés du contrôle des véhicules mis en circulation ;

c) les redevances provenant des écoles de conduite et assimilés ;

d) les redevances pour l'obtention des brevets d'aptitude professionnelle dans le cadre de la formation à la conduite ;

e) les redevances dues pour pouvoir introduire une requête auprès de la commission de recours en matière d'accession à la conduite ;

f) les redevances dues par les stations de contrôle technique, à l'exception de celle visée par l'article 22 de l'arrêté royal du 23 décembre 1994 portant détermination des conditions d'agrément et des règles du contrôle administratif des organismes chargés du contrôle des véhicules en circulation, directement versée à l'ASBL « Agence wallonne pour la Sécurité routière » ;

g) dès dissolution de l'ASBL « Fonds de prévision et d'utilité de l'inspection des véhicules automobiles (FIA) », l'excédent des recettes nettes perçues par les organismes de contrôle technique dans le cadre de leurs activités, tel que visé par les articles 23 et 24 de l'arrêté royal du 23 décembre 1994 portant détermination des conditions d'agrément et des règles du contrôle administratif des organismes chargés du contrôle des véhicules en circulation.

Sur le crédit afférent au Fonds visé à l'alinéa 1^{er} sont imputées les dépenses relatives :

a) à la formation à la conduite (organisation des examens pour l'obtention de permis de conduire, commission de recours en matière d'apprentissage à la conduite, organisation des examens des formateurs pour autoécoles,...) ;

b) aux stations de contrôle technique et à leur amélioration ;

c) à l'homologation des véhicules ;

d) à la prise en charge des frais générés par l'organisation des formations spécifiques à l'apprentissage à la conduite pour les personnes présentant des difficultés motrices ou psychologiques ;

e) à l'organisation des contrôles des appareils de mesure dans les stations de contrôle technique ;

f) aux actions de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière ;

g) au développement d'un continuum pédagogique de sensibilisation et de formation à la sécurité routière et à la mobilité dans l'enseignement préscolaire, obligatoire et supérieur ;

h) à la couverture des frais de fonctionnement des stations de contrôle technique en déficit, telle que visée par l'article 24 de l'arrêté royal du 23 décembre 1994 portant détermination des conditions d'agrément et des règles du contrôle administratif des organismes chargés du contrôle des véhicules en circulation ;

- i) aux investissements en infrastructures pour les stations de contrôle technique les moins rentables ;
- j) au centre de gestion des voies de communication (routes et voies navigables) de la Wallonie. ».

Art. 13. A l'article D.26 du décret du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'Agriculture est ajouté un 6° libellé comme suit :

« 6° les saisies, pour la totalité ou partiellement, portant sur les garanties relatives à l'application du régime des certificats d'importation, d'exportation et de préfixation pour les produits agricoles. ».

L'article D.27 du décret du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'Agriculture est complété comme suit :

« et aux dépenses qui sont destinées à la restitution, totale ou partielle, des garanties relatives à l'application du régime des certificats d'importation, d'exportation et de préfixation pour les produits agricoles. ».

Art. 14. L'article 88 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Le cas échéant, par dérogation aux dispositions du :

- Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- de la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 ;
- de l'arrêté royal n° 110 du 13 décembre 1982 imposant l'équilibre budgétaire aux provinces, aux communes et aux agglomérations et fédérations de communes ;
- de l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;
- de l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du CDLD ;
- de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adaptant le règlement général de la comptabilité aux C.P.A.S. ;

Les dispositions suivantes sont applicables aux pouvoirs locaux wallons :

Le collège communal, provincial ou le bureau permanent arrête chaque année le projet de budget initial des dépenses et des recettes de la commune ou de la province pour l'exercice suivant. Il le transmet au plus tard le 1^{er} octobre au Gouvernement wallon sous le format d'un fichier SIC.

Le conseil communal, provincial ou de l'action sociale arrête chaque année, pour le 31 décembre au plus tard, le budget initial définitif des dépenses et des recettes de la commune, de la province ou du CPAS pour l'exercice suivant. Ce budget initial définitif est transmis au plus tard le 15 janvier au Gouvernement wallon sous le format d'un fichier SIC.

Le collège communal, provincial ou le bureau permanent arrête chaque année le compte budgétaire provisoire de l'exercice précédent. Il le transmet au Gouvernement wallon au plus tard le 15 février sous la forme d'un fichier SIC. Ce compte budgétaire provisoire reprend la situation des droits constatés net, des engagements et des imputations comptabilisés au 31 décembre.

Le conseil communal, provincial ou de l'action sociale arrête chaque année les comptes annuels de l'exercice précédent et les transmet au Gouvernement wallon pour le 1^{er} juin au plus tard sous le format d'un fichier SIC.

A défaut d'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire, les communes ou les provinces présentent un plan de convergence au Gouvernement wallon. Ce plan, doit prévoir le retour à l'équilibre à l'exercice propre en 2018 et les mesures prises pour retrouver cet équilibre.

Par dérogation à l'article L 3343-8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le montant annuel versé via le Fonds régional pour les investissements communaux pourra être réduit de 25 % dans au moins un des deux cas suivants :

- pas d'approbation de plan de convergence suite à un déficit à l'exercice propre ;
- pas d'approbation du budget extraordinaire suite à un non-respect des balises d'investissements sans justification valable.

Avant l'approbation du budget par l'autorité de tutelle, et pour autant que le budget initial définitif ait été arrêté au plus tard le 31 décembre de l'exercice précédent, il peut être pourvu par des crédits provisoires aux dépenses du service ordinaire pour lesquelles un crédit exécutoire était inscrit au budget de l'exercice en cours.

Cette restriction ainsi que la restriction liée au vote du budget initial définitif avant le 31 décembre ne s'appliquent pas pour les dépenses strictement obligatoires et/ou de sécurité. Pour celles-ci, l'engagement de la dépense ne pourra s'effectuer que moyennant une délibération motivée du collège ou du Bureau permanent, ratifiée à la plus proche séance du conseil communal, provincial ou de l'action sociale. ».

Art. 15. Par dérogation à l'article 26, § 1^{er}, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, le Ministre du Budget est autorisé à transférer les crédits nécessaires au départ de l'AB 01.04 « Provision pour la gestion de l'encours dans le cadre du transfert de compétences » du programme 12.02 vers des articles de base du programme 17.12 (Santé).

Art. 16. Par dérogation à l'article 26, § 1^{er}, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, les membres du Gouvernement wallon et le Ministre du Budget sont habilités à transférer des programmes du budget les crédits nécessaires à la réalisation de politiques de simplification administrative nouvelles ou de dépenses exceptionnelles vers les articles de base du programme 09.04. « e-Wallonie-Bruxelles-Simplification ».

Art. 17. Par dérogation à l'article 26, § 1^{er}, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, les membres du Gouvernement wallon et le Ministre du Budget sont habilités à transférer des crédits depuis les articles de base 74.08 du programme 02 de la division organique 13, 74.01 du programme 11 de la division organique 14, 12.03, 12.04, 74.02 et 74.03 du programme 01 de la division organique 15 vers l'article de base 74.02 du programme 07 de la division organique 10 du budget dans le cadre de la gestion centralisée des licences géomatiques du Service public de Wallonie.

CHAPITRE II. — *Garanties régionales*

Art. 18. L'article 106 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à déterminer le recours à l'emprunt en application des modalités du contrat de gestion conclu entre le Gouvernement wallon et le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie. Le total des emprunts autorisés sous le couvert de la garantie régionale ne pourra en aucun cas excéder 120.000.000 euros.

La garantie couvre également les opérations de gestion financière afférentes à ces emprunts. Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région wallonne aux opérations de gestion financière des emprunts conclus de 1990 à 2011 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie et garantis par la Région. ».

Art. 19. L'article 110 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région aux emprunts de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO) destinés à assurer le financement des études et travaux nécessaires à la réhabilitation, à l'exploitation et aux autres investissements pour le réseau structurant dont elle a la charge, pour un montant maximum de 190 millions d'euros au-delà des 150 millions d'euros de garantie déjà accordées et utilisées pour les emprunts contractés auprès de la Banque Européenne d'Investissement. ».

Art. 20. L'article 115 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine peut, moyennant accord du Ministre du Budget et dans le cadre d'une convention type entre la Région et les institutions financières, octroyer la garantie régionale pour les emprunts contractés par les hôpitaux pour l'achat, la construction, la rénovation et l'équipement de structures médico-sociales à concurrence d'un montant maximum de 240.000.000 euros. ».

Art. 21. L'article 116 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Dans le cadre d'une convention type entre la Région et les institutions financières, le Gouvernement wallon est autorisé à octroyer la garantie régionale pour les emprunts contractés par les maisons de repos non commerciales pour l'achat, la construction, la rénovation et l'équipement de structures médico-sociales à concurrence d'un montant maximum de 11.154.008 euros. ».

CHAPITRE III. — *Section particulière*

Art. 22. L'article 131 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Le Ministre du Budget peut, au-delà des recettes disponibles et à concurrence des montants d'intervention décidés par la Communauté européenne, engager des dépenses à charge de l'article 60.02.A.06 (LIFE), engager et ordonnancer des dépenses à charge des articles 60.02.A.01 (FEDER), 60.02.A.02 (FEOGA), 60.02.A.03 (FSE), 60.02.A.05 (IFOP) et 60.02.A.07 (RTE-T Voies hydrauliques), de la section 10 du Titre IV. ».

CHAPITRE IV. — *Entreprises régionales*

Art. 23. L'article 132 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Office régional wallon des déchets de l'année 2015 annexé au présent décret. Ce budget s'élève à 44.388.000 euros pour les recettes et à 44.388.000 euros pour les dépenses. ».

CHAPITRE V. — *Services administratifs à comptabilité autonome*

Art. 24. L'article 134 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat de l'année 2015 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 50.312.000 euros pour les recettes et à 50.312.000 euros pour les dépenses. ».

CHAPITRE VI. — *Organismes d'intérêt public*

Art. 25. L'article 135 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de Wallonie-Bruxelles International de l'année 2015 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 67.891.000 euros pour les recettes et à 67.891.000 euros pour les dépenses. ».

Art. 26. L'article 136 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité de l'année 2015 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 8.768.000 euros pour les recettes et à 9.368.000 euros pour les dépenses. ».

Art. 27. L'article 138 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de fonctionnement du Centre régional d'Aide aux Communes de l'année 2015 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 4.721.000 euros pour les recettes et à 4.721.000 euros pour les dépenses. ».

Art. 28. L'article 139 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut scientifique de Service public de l'année 2015 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 27.845.000 euros pour les recettes et à 27.845.000 euros pour les dépenses. ».

Art. 29. L'article 144 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut du Patrimoine wallon de l'année 2015 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 18.799.000 euros pour les recettes et à 18.799.000 euros pour les dépenses. ».

Art. 30. L'article 146 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté du Centre wallon de Recherches agronomiques de l'année 2015 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 35.839.385 euros pour les recettes et à 35.839.385 euros pour les dépenses. ».

Art. 31. L'article 148 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique de l'année 2015 annexé au présent arrêté.

Ce budget s'élève à 6.451.000 euros pour les recettes et à 6.451.000 euros pour les dépenses. ».

Art. 32. L'article 150 du décret du 11 décembre 2014 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté du Commissariat général au Tourisme de l'année 2015 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 61.359.000 euros pour les recettes et à 61.359.000 euros pour les dépenses. ».

CHAPITRE VII. — Dispositions relatives aux titres services

Art. 33. Sur la demande de l'Office wallon des déchets, les communes ou les intercommunales ayant bénéficié du service de collecte et de gestion des déchets spéciaux des ménages organisé par la Région supportent le coût réel et complet de ce service supporté par la Région pour l'exercice 2015.

L'Office établit les montants dus par chaque commune ou intercommunale proportionnellement aux quantités collectées sur les parcs à conteneurs qu'elles gèrent ou par d'autres moyens de collecte qu'elles ont organisés.

CHAPITRE VIII. — Dispositions finales

Art. 34. Le présent décret produit ses effets le 1^{er} janvier 2015.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Namur, le 16 juillet 2015.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,
M. PREVOT

Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique,
J-C. MARCOURT

Le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie,
P. FURLAN

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal,
C. DI ANTONIO

La Ministre de l'Emploi et de la Formation,
Mme E. TILLIEUX

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,
C. LACROIX

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,
R. COLLIN

—
Note

(1) *Session 2014-2015.*

Documents du Parlement wallon, 215 (2014-2015) N^{os} 1, 1bis à 5bis.

Compte rendu intégral, séance plénière du 16 juillet 2015.

Discussion. — Vote.

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015 - LISTE DES PROGRAMMES

		(En milliers EUR)					
		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 09.03	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	2.891	2.891	0	0	2.891	2.891
Programme 09.04	e-Wallonie-Bruxelles-Simplification	6.638	8.776	-30	-530	6.608	8.246
Programme 09.06	Secrétariat du Gouvernement wallon	842	842	0	0	842	842
Programme 09.07	Collaborateurs des Ministres sortis de charge	621	621	0	0	621	621
Programme 09.08	Commissariat général au Tourisme	52.928	61.704	-1.340	-1.340	51.588	60.364
Programme 09.09	Relations extérieures	23.556	24.075	-224	-224	23.332	23.851
Programme 09.10	Commerce extérieur et investisseurs étrangers	61.377	61.377	-661	-661	60.716	60.716
Programme 09.11	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	5.783	5.783	-54	-54	5.729	5.729
	<i>Totaux pour la division organique 09.</i>	164.067	175.500	-2.355	-2.935	161.712	172.565
	<i>Division organique 10.</i>						
	<i>Secrétariat général</i>						
Programme 10.01	Fonctionnel	42.096	42.221	-7.788	-8.458	34.308	33.763
Programme 10.02	Secrétariat général	1.242	1.238	0	0	1.242	1.238
Programme 10.03	Service de la Présidence et Chancellerie.	12.670	12.972	-714	-714	11.956	12.258
	<i>Fonds budgétaire en matière de Loterie</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	5.171	7.138	708	256	5.879	7.394
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	4.872	4.872	-469	-469	4.403	4.403
	<i>Dépense pour l'année</i>	10.043	12.010	239	-213	10.282	11.797
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	4.872	4.872	-469	-469	4.403	4.403
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	5.171	7.138	708	256	5.879	7.394
Programme 10.04	Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels	2.651	2.256	0	0	2.651	2.256
Programme 10.05	Audits	705	477	-2	-32	703	445
Programme 10.06	Communication, archives et documentation	1.807	1.807	0	0	1.807	1.807
Programme 10.07	Géomatique	3.476	5.193	0	0	3.476	5.193
	<i>Totaux pour la division organique 10.</i>	64.647	66.164	-8.504	-9.204	56.143	56.960
	<i>Division organique 11.</i>						
	<i>Personnel et affaires générales</i>						
Programme 11.02	(Modifié) Gestion du personnel	59.209	59.138	6.070	6.070	65.279	65.208
Programme 11.04	(Modifié) Ressources Humaines, Sélection, Formation, Fonction publique	5.163	5.522	97	97	5.260	5.619

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015 - LISTE DES PROGRAMMES

Programme	Aléas juridiques	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
11.06	Aléas juridiques	43	43	0	0	43	43
	<i>Totaux pour la division organique 11.</i>	64.415	64.703	6.167	6.167	70.582	70.870
	<i>Division organique 12.</i>						
	<i>Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication</i>						
12.01	Fonctionnel	35.833	35.873	-600	-600	35.233	35.273
12.02	Budget-Comptabilité-Trésorerie	2.515	2.525	2.807	-11	5.322	2.514
12.05	Gestion du Trésor	844	522	1.475	1.475	2.319	1.997
12.07	Dettes et garanties	285.741	285.741	-6.534	-7.334	279.207	278.407
12.09	Finance et Comptabilité	2.040	2.027	-21	-19	2.019	2.008
12.11	Fiscalité	1.747	1.661	-11	9	1.736	1.670
12.21	Gestion informatique du Service Public de Wallonie	33.996	38.156	25	-940	34.021	37.216
12.22	Équipement et fournitures	15.419	15.302	0	0	15.419	15.302
12.23	Gestion immobilière et bâtiments.	41.245	41.036	0	-1.912	41.245	39.124
12.31	Implantation immobilière.	23.728	25.292	14	1.926	23.742	27.218
	<i>Fonds budgétaires: Fonds de gestion énergétique immobilière</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	72	72	0	0	72	72
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	20	20	-20	-20	0	0
	<i>Disponibles pour l'année</i>	92	92	-20	-20	72	72
	<i>Débettes à charge au Fonds</i>	20	20	-20	-20	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	72	72	0	0	72	72
	<i>Totaux pour la division organique 12.</i>	443.108	448.135	-2.845	-7.406	440.263	440.729
	<i>Division organique 13.</i>						
	<i>Routes et bâtiments</i>						
13.01	Fonctionnel	92.016	92.016	-1.284	-1.284	90.732	90.732

(En milliers EUR)

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015 - LISTE DES PROGRAMMES

		(En milliers EUR)					
Programme		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 13.02	Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil	318.596	287.189	-720	-364	317.876	286.825
	<i>Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières résonantes</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Solde au 1er janvier</i>	300	300	0	0	300	300
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	300	300	0	0	300	300
Programme 13.03	<i>Disponibles pour l'année</i>	300	300	0	0	300	300
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	300	300	0	0	300	300
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Fonds budgétaire : Fonds du péage et des avances (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux nautiques)</i>	14.795	21.528	-4.413	-5.077	10.382	16.451
Programme 13.03	<i>Solde au 1er janvier</i>	62.469	62.469	0	0	62.469	62.469
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	77.264	83.997	-4.413	-5.077	72.851	78.920
	<i>Disponibles pour l'année</i>	62.469	62.469	0	0	62.469	62.469
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	14.795	21.528	-4.413	-5.077	10.382	16.451
Programme 13.11	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	25.489	29.219	1.525	1.525	27.014	30.744
	<i>Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - parts électromécanique</i>	2.023	2.189	-1.051	614	972	2.803
	<i>Fonds budgétaire : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux nautiques)</i>	700	700	0	0	700	700
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2.723	2.889	0	0	2.723	2.889
Programme 13.11	<i>Recettes de l'année en cours</i>	700	700	0	0	700	700
	<i>Disponibles pour l'année</i>	2.023	2.189	-1.051	614	972	2.803
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	47.963	42.816	2.052	352	50.015	43.168
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0	0	0	0	0
Programme 13.12	<i>Infrastructures sportives.</i>	800	800	0	0	800	800
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité humaine</i>	800	800	0	0	800	800
	<i>Solde au 1er janvier</i>	800	800	0	0	800	800
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	800	800	0	0	800	800
Programme 14.01	<i>Disponibles pour l'année</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	73.730	81.483	167	167	73.897	81.650
	<i>Travaux subsidés</i>	557.794	532.723	1.740	396	559.534	533.119
Programme 14.01	<i>Totaux pour la division organique 13.</i>						
	<i>Division organique 14. Mobilité et voies hydrauliques</i>	77.056	77.615	-1.109	-1.109	75.947	76.506

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015 - LISTE DES PROGRAMMES

		(En milliers EUR)					
Programme		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 14.02	(Modifiés) Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière <i>(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds régional de la sécurité routière et de la sensibilisation à la sécurité routière</i> <i>Solde au 1er janvier</i> <i>Recettes de l'année en cours</i> <i>Disponible pour l'année</i> <i>Dépenses à charge du Fonds</i> <i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	10.729	11.757	2.800	2.993	13.529	14.750
Programme 14.03	Transport urbain, interurbain et scolaire	490.622	492.831	-6.243	-6.243	484.379	486.588
Programme 14.04	Aéroports et aérodrômes régionaux.	79.333	79.333	0	0	79.333	79.333
Programme 14.11	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie venie civil <i>Fonds budgétaire : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de travaux militaires)</i> <i>Solde au 1er janvier</i> <i>Recettes de l'année en cours</i> <i>Disponible pour l'année</i> <i>Dépenses à charge du Fonds</i> <i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	10.281	14.589	-9.360	2.299	921	16.888
Programme 14.12	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - parts électromécanique <i>Totaux pour la division organique 14.</i>	13.464	17.059	0	-700	13.464	16.359
		745.792	773.449	-6.552	-8.108	739.240	765.341
	<i>Division organique 15.</i>						
	<i>Agriculture, ressources naturelles et environnement</i>						
Programme 15.01	Fonctionnel	126.309	126.707	-1.750	-1.750	124.559	124.957
Programme 15.02	Coordination des politiques agricole et environnementale	11.531	21.387	-160	-160	11.371	21.227
Programme 15.03	Développement et Etude du milieu <i>Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de la protection et du bien-être des animaux</i> <i>Solde au 1er janvier</i> <i>Recettes de l'année en cours</i> <i>Disponible pour l'année</i> <i>Dépenses à charge du Fonds</i> <i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	71.806	71.748	-1.564	-2.162	70.242	69.586
		0	0	0	0	0	0
		185	185	0	0	185	185
		185	185	0	0	185	185
		0	0	0	0	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015 - LISTE DES PROGRAMMES

		(En milliers EUR)					
Programme		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 15.04	Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et vétérinaires (décret-programme du 18 décembre 2003)	1.426	1.894	-14	89	1.412	1.983
	<i>Solde au 1er janvier</i>	641	641	0	0	641	641
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	2.067	2.535	-14	89	2.053	2.624
	<i>Disponibles pour l'année</i>	641	641	0	0	641	641
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1.426	1.894	-14	89	1.412	1.983
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	68.709	73.875	-1.186	-829	67.523	73.046
	Aides à l'Agriculture	453	583	-11	-135	442	448
	Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.	319	319	10	10	329	329
	<i>Solde au 1er janvier</i>	772	902	-1	-125	771	777
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	319	319	10	10	329	329
<i>Disponibles pour l'année</i>	453	583	-11	-135	442	448	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	18.219	19.270	-311	-309	17.908	18.961	
Programme 15.11	Nature, Forêt, Chasse-pêche	2.312	2.380	115	62	2.427	2.442
Programme 15.12	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlem» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)	882	882	2	2	884	884
	<i>Solde au 1er janvier</i>	98	98	0	0	98	98
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	980	980	2	2	982	982
	<i>Disponibles pour l'année</i>	882	882	0	0	884	884
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	41.146	38.477	279	-321	41.425	38.156
	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Iherbeumont (article 1er, 16. de la loi domaniale du 1er juillet 1983)	882	882	2	2	884	884
	<i>Solde au 1er janvier</i>	98	98	0	0	98	98
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	980	980	2	2	982	982
	<i>Disponibles pour l'année</i>	882	882	0	0	884	884
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	164.467	165.613	-5.138	-5.138	159.329	160.475
Programme 15.13	Espace rural et naturel	4.096	4.395	-1	-10	4.095	4.385
Programme 15.13	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole	752	752	0	0	752	752
	<i>Solde au 1er janvier</i>	4.848	5.147	-1	-10	4.847	5.137
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	752	752	0	0	752	752
	<i>Disponibles pour l'année</i>	4.096	4.395	-1	-10	4.095	4.385
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	164.467	165.613	-5.138	-5.138	159.329	160.475
	Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole	29.995	35.906	-35	-1.843	29.960	34.063
	<i>Solde au 1er janvier</i>	21.415	21.415	5.878	5.878	27.293	27.293
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	51.410	57.321	5.843	4.035	57.253	61.356
	<i>Disponibles pour l'année</i>	18.915	18.915	3.378	3.378	22.293	22.293
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	32.495	38.406	2.465	657	34.960	39.063
Programme 15.13	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques	113	113	0	0	113	113
	<i>Solde au 1er janvier</i>						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015 - LISTE DES PROGRAMMES

		(En milliers EUR)							
		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		Crédits de liquidation	Crédits de liquidation
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
		40.000	40.000	0	0	40.000	40.000	40.000	40.000
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	40.113	40.113	0	0	40.113	40.113	40.113	40.113
	<i>Disponibles pour l'année</i>	40.000	40.000	0	0	40.000	40.000	40.000	40.000
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	113	113	0	0	113	113	113	113
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>								
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement</i>								
	<i>Solde au 1er janvier</i>	76.293	88.647	-5.214	-5.314	71.079	83.333	83.333	83.333
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	64.245	64.245	-4.422	-4.422	59.823	59.823	59.823	59.823
	<i>Disponibles pour l'année</i>	140.538	152.892	-9.636	-9.736	130.902	143.156	143.156	143.156
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	38.745	38.745	-7.422	-7.422	31.323	31.323	31.323	31.323
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	101.793	114.147	-2.214	-2.314	99.579	111.833	111.833	111.833
	<i>Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau</i>								
	<i>Solde au 1er janvier</i>	505	680	-496	-321	9	359	359	359
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	501	501	0	0	501	501	501	501
	<i>Disponibles pour l'année</i>	1.006	1.181	-496	-321	510	860	860	860
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	501	501	0	0	501	501	501	501
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	505	680	-496	-321	9	359	359	359
	Police et contrôle	1.530	1.572	0	0	1.530	1.572	1.572	1.572
Programme 15.14		503.717	518.649	-9.830	-10.669	493.887	507.980	507.980	507.980
	Totaux pour la division organique 15.								
	Division organique 16.								
	Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie								
Programme 16.01	Fonctionnel	49.422	49.547	-667	-667	48.755	48.880	48.880	48.880
Programme 16.02	Aménagement du territoire et urbanisme.	15.833	16.698	1.205	1.205	17.038	17.903	17.903	17.903
Programme 16.03	Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activités économiques désaffectés.	45.039	56.949	0	0	45.039	56.949	56.949	56.949
	<i>Fonds budgétaire: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale.</i>								
	<i>Solde au 1er janvier</i>	915	915	-40	2	875	917	917	917
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	2.600	2.600	0	0	2.600	2.600	2.600	2.600
	<i>Disponibles pour l'année</i>	3.515	3.515	-40	2	3.475	3.517	3.517	3.517
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	2.600	2.600	0	0	2.600	2.600	2.600	2.600
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	915	915	-40	2	875	917	917	917
	<i>Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. 183 du Code)</i>								
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2.115	2.145	6	-11	2.121	2.134	2.134	2.134
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	100	100	0	0	100	100	100	100
	<i>Disponibles pour l'année</i>	2.215	2.245	6	-11	2.221	2.234	2.234	2.234
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	100	100	0	0	100	100	100	100
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	2.115	2.145	6	-11	2.121	2.134	2.134	2.134
Programme 16.11	Logement : secteur privé.	115.788	114.550	4.860	-2.581	120.648	111.969	111.969	111.969
Programme 16.12	Logement : secteur public.	151.094	149.441	-11.166	-2.094	139.928	147.347	147.347	147.347
	<i>Fonds budgétaire : Fonds régional pour le logement</i>								
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	24	24	24	24	24	24

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015 - LISTE DES PROGRAMMES

		(En milliers EUR)					
		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
		75	75	0	0	75	75
	<i>Recettes de l'année en cours</i>						
	<i>Disponible pour l'année</i>	75	75	24	24	99	99
	Dépenses à charge du Fonds	50	50	0	0	50	50
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	25	25	24	24	49	49
Programme 16.21	Monuments, sites et fouilles.	38.247	41.904	-523	-523	37.724	41.381
Programme 16.31	Energie.	69.924	76.514	8.108	6.846	78.032	83.360
	<i>Fonds budgétaire: Fonds Energie</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	16.510	43.087	734	-7.652	17.244	35.435
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	13.750	13.750	0	0	13.750	13.750
	<i>Disponible pour l'année</i>	30.260	56.837	734	-7.652	30.994	49.185
	Dépenses à charge du Fonds	10.000	10.000	1.250	1.250	11.250	11.250
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	20.260	46.837	-516	-8.902	19.744	37.935
Programme 16.41	Première Alliance Emploi - Environnement. (Modifié) Fonds budgétaire :Fonds destiné au financement du dispositif Ecozacks et Réseauack	93.697	104.437	146	73	93.843	104.510
	<i>Solde au 1er janvier</i>	6.504	6.504	-1	6.482	6.503	12.986
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	13.282	13.282	7.343	7.343	20.625	20.625
	<i>Disponible pour l'année</i>	19.786	19.786	7.342	13.825	27.128	33.611
	Dépenses à charge du Fonds	16.785	16.785	0	0	16.785	16.785
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	3.001	3.001	7.342	13.825	10.343	16.826
Programme 16.42	Développement durable	4.549	5.505	0	0	4.549	5.505
	Totaux pour la division organique 16.	583.593	615.545	1.963	2.259	583.556	617.804
	<i>Division organique 17.</i>						
	<i>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</i>						
Programme 17.01	Fonctionnel	27.848	27.949	525	225	28.373	28.174
Programme 17.02	Affaires intérieures	1.604.149	1.605.689	-20.794	-20.099	1.583.355	1.585.590
Programme 17.11	Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire	4.085	4.164	98	-501	4.183	3.663
Programme 17.12	Santé	235.614	233.885	-10.352	-9.484	225.262	224.401
Programme 17.13	Action sociale.	155.801	153.799	448	2	156.249	153.801
Programme 17.14	(Modifié) Famille et Aînés.	3.459.498	3.455.823	-30.083	-29.731	3.429.415	3.426.092

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015 - LISTE DES PROGRAMMES

Programme		(En milliers EUR)					
		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 17.15	Personnes handicapées.	638.722	638.764	-8.479	-8.490	630.243	630.274
	<i>Totaux pour la division organique 17.</i>	6.125.717	6.120.073	-68.637	-68.078	6.057.080	6.051.995
	<i>Division organique 18.</i>						
	<i>Entreprises, emploi et recherche</i>						
Programme 18.01	Fonctionnel	33.087	31.416	-341	-341	32.746	31.075
Programme 18.02	Expansion économique.	34.387	62.303	-2.262	-2.411	32.125	59.892
	<i>Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	102	102	0	0	102	102
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Disponibles pour l'année</i>	102	102	0	0	102	102
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	102	102	0	0	102	102
Programme 18.03	Restructuration et développement.	170.815	170.815	-12	-12	170.803	170.803
Programme 18.04	Zonings.	40.181	48.252	2.833	-467	43.014	47.785
Programme 18.05	Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides	18.737	18.902	1.701	1.226	20.438	20.128
Programme 18.06	P.M.F. et Classes moyennes.	126.715	110.503	3.159	1.459	129.874	111.962
Programme 18.11	Promotion de l'Emploi.	42.133	37.783	1.145	3.636	43.278	41.419
Programme 18.12	Forem.	334.298	334.428	8.798	8.798	343.096	343.226
	<i>Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Disponibles pour l'année</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0	0	0	0	0
Programme 18.13	Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la mise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.	699.630	709.505	-4.752	-10.069	694.878	699.436
Programme 18.15	Economie sociale	15.993	17.188	7.061	4.418	23.054	21.606
Programme 18.16	Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM	18.192	18.192	-51	-51	18.141	18.141
Programme 18.17	Titres services - FOREM	450.218	450.218	-38.183	-38.183	412.035	412.035
Programme 18.18	Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM	655.100	655.100	0	0	655.100	655.100
Programme 18.21	Formation professionnelle	48.177	57.107	-432	-829	47.745	56.278
Programme 18.22	Forem - Formation.	173.251	173.251	875	875	174.126	174.126
Programme 18.23	Formation agricole.	1.260	1.738	0	0	1.260	1.738
Programme 18.24	IFAPME	60.698	67.698	202	-4.798	60.900	62.900
Programme 18.25	Politiques croisées dans le cadre de la formation	48.107	48.476	49	1.106	48.156	49.582

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015 - LISTE DES PROGRAMMES

		(En milliers EUR)							
Programme		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
Programme 18.31	Recherche.	46.210	78.548	-3.248	-5.165	42.962	73.383		
Programme 18.32	(Modifié) Aides aux entreprises - Recherche - Créativité - Innovation	202.995	135.061	37.952	38.563	240.947	173.624		
Programme 18.33	Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.	10.825	8.446	1.282	250	12.107	8.696		
Programme 18.34	Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation	18.809	18.809	0	0	18.809	18.809		
	<i>Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation</i>								
	<i>Solde au 1er janvier</i>	26.148	76.308	-7.007	-1.906	19.141	74.402		
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	19.000	19.000	3.500	3.500	22.500	22.500		
	<i>Disponible pour l'année</i>	45.148	95.308	-3.507	1.594	41.641	96.902		
	<i>Depenses à charge du Fonds</i>	18.809	18.809	0	0	18.809	18.809		
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	26.339	76.499	-3.507	1.594	22.832	78.093		
	Totaux pour la division organique 18.	3.249.818	3.253.739	15.776	-1.995	3.265.594	3.251.744		
	Division organique 19.								
	<i>Fiscalité</i>								
Programme 19.01	Fonctionnel	16.273	16.289	1.024	1.008	17.297	17.297		
Programme 19.02	Fiscalité	8.316	9.093	11	367	8.327	9.460		
	Totaux pour la division organique 19.	24.589	25.382	1.035	1.375	25.624	26.757		
	Division organique 32.								
	<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens</i>								
Programme 32.01	Cofinancements européens 2007 - 2013	0	49.199	0	0	0	49.199		
	Totaux pour la division organique 32.	0	49.199	0	0	0	49.199		
	Division organique 33.								
	<i>Provision interdépartementale Plan Marshall</i>								
Programme 33.01	Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2. vert	0	0	0	0	0	0		
Programme 33.02	Plan Marshall	46.481	46.003	-38.481	-38.003	8.000	8.000		
	Totaux pour la division organique 33.	46.481	46.003	-38.481	-38.003	8.000	8.000		

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

Programme	34.01	Division organique 34. Provisions interdépartementales pour la programmation 20014-2020 des cofinancements européens	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
		Cofinancements européens 2014 - 2020	663.439	66.000	0	-10.000	663.439	56.000
		Totaux pour la division organique 34.	663.439	66.000	0	-10.000	663.439	56.000
		TOTAL GÉNÉRAL	13.320.654	12.838.741	-111.025	-146.703	13.209.629	12.692.038
		Dans fonds budgétaires :	219.845	219.845	-848	-848	218.997	218.997
		Solde au 1er janvier	200.711	310.057	-26.054	-12.439	174.657	297.618
		Recettes de l'année en cours	248.308	248.308	14.245	14.245	262.553	262.553
		Disponibles pour l'année	449.019	558.365	-11.809	1.806	437.210	560.171
		Dépenses à charges des Fonds	219.845	219.845	-848	-848	218.997	218.997
		Solde au 31 décembre	229.174	338.520	-10.961	2.654	218.213	341.174
		<i>Il y a lieu pour être annexé au projet de décret</i>						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Ministère ordonnateur	A.E. 1-2 n° sec ord sec	L I B K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux		
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
			<i>1 - programme d'investissement: M - crédits de liquidation non limités</i>						
			<i>Division organique 01.</i>						
			<i>Parlement wallon.</i>						
			<i>Programme 01.00.</i>						
			<i>Dotation au Parlement wallon.</i>						
			<i>Titre 1 - Dépenses courantes</i>						
PM	01 01 00	00	58.424	58.424	- 485	- 485	57.939	57.939	
			58.424	58.424	- 485	- 485	57.939	57.939	
			58.424	58.424	- 485	- 485	57.939	57.939	
			<i>Totaux pour le Titre 1.</i>						
			<i>Totaux pour le programme 01.00.</i>						
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
			<i>Programme 01.01.</i>						
			<i>Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.</i>						
			<i>Titre 1 - Dépenses courantes</i>						
PM	01 01 00	01	1.553	1.553	- 17	- 17	1.536	1.536	
			1.553	1.553	- 17	- 17	1.536	1.536	
			1.553	1.553	- 17	- 17	1.536	1.536	
			<i>Totaux pour le Titre 1.</i>						
			<i>Totaux pour le programme 01.01.</i>						
			<i>Dont crédits de liquidation non limités</i>						
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
			<i>Totaux pour la division organique 01.</i>						
			<i>Dont crédits de liquidation non limités</i>						
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
			59.077	59.077	- 502	- 502	59.475	59.475	
			—	—	—	—	—	—	
			—	—	—	—	—	—	

1/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nre ordon- nateur	A.E.		L. I. B. K. L. I. F. S.	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux			
	1-2 sec ord	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
I - programme d'investissement - M - crédits de liquidation non limités											
Division organique 02.											
Dépenses de cabinet											
Programme 02.01.											
Subsistance.											
Titre I - Dépenses courantes											
PM	11	01	00	01	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	123	123	0	0	123	123
PM	11	02	00	01	Traitement et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2009-2014	0	0	0	0	0	0
PM	11	03	11	01	Remboursements de traitements	0	0	0	0	0	0
PM	11	04	40	01	Indemnités généralement quelconques au personnel 2009-2014	0	0	0	0	0	0
PM	11	05	40	01	Traitement et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	3.120	3.120	0	0	3.120	3.120
PM	11	06	40	01	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	120	120	0	0	120	120
PM	12	06	00	01	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, répartitions et indemnités dus à la Régie des Bâtiements, impôts grevant les bâtiments	0	0	0	0	0	0
PM	12	19	11	01	Frais de fonctionnement du cabinet 2009-2014	465	465	0	0	465	465
PM	12	20	00	01	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	3.828	3.828	0	0	3.828	3.828
Titres pour le Titre I											
Titre II - Dépenses de capital											
PM	74	01	00	01	Dépenses patrimoniales du cabinet 2009-2014	0	0	0	0	0	0
PM	74	02	00	01	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	140	140	0	0	140	140
Titres pour le Titre II											
Total pour le programme 02.01.											
Dont crédits de liquidation non limités											
Dont programme d'investissement											
Dont fonds budgétaires											
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre											
						3.968	3.968	0	0	3.968	3.968
						—	—	—	—	—	—

2/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nre ordon- nateur	A.E.		L I R K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	3-4 n° ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
1 - programmes d'investissement: M - crédits de liquidation non utilisés									
Programme 02.02.									
Substance.									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
PR	11	01	00	02	123	0	0	123	0
PR	11	02	00	02	0	0	0	0	0
PR	11	03	40	02	2.891	0	0	2.891	0
PR	11	04	40	02	-100	0	0	+100	0
PR	11	05	40	02	100	0	0	100	0
PR	12	06	00	02	7	0	0	7	0
PR	12	19	11	02	0	0	0	0	0
PR	12	20	00	02	450	0	0	450	0
					-50	0	0	-50	0
					3.571	0	0	3.571	0
					Total arrêté(s) de réaffectation Titre I - Dépenses de capital				
PR	74	01	00	02	0	0	0	0	0
PR	74	02	00	02	10	0	0	10	0
					-50	0	0	-50	0
					10	0	0	10	0
					3.581	0	0	3.581	0
					Total arrêté(s) de réaffectation Titre II - Dépenses de capital				
					Total pour le programme 02.02.				
					Dont programme d'investissement				
					Dont fonds budgétaires				
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre				
					Programme 02.03.				
					Substance.				
					<i>Titre I - Dépenses courantes</i>				
MA	11	01	00	03	123	0	0	123	0
MA	11	02	00	03	0	0	0	0	0
MA	11	03	40	03	2.250	0	0	2.250	0

3/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- ordre n°	A.E.		L I R K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	3-4 ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
I - programmes d'investissement: MI - crédits de liquidation pour unités:									
MA	11 04 40		03	50	150	0	0	0	0
MA	11 05 40		03	120	120	0	0	120	120
MA	12 06 00		03	7	7	0	0	7	7
MA	12 19 11		03	0	0	0	0	0	0
MA	12 20 00		03	521	521	0	0	521	521
				- 50	- 50				
				3.021	3.021	0	0	3.021	3.021
Dont arrêts(s) de réallocation Totaux pour le Titre I:									
MA	74 01 00		03	0	0	0	0	0	0
MA	74 02 00		03	148	148	0	0	148	148
				148	148	0	0	148	148
				3.169	3.169	0	0	3.169	3.169
Titre II - Dépenses de capital									
Total pour le programme 02.03:									
Dont programme d'investissement									
Dont fonds budgétaires									
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre									
Programme 02.04:									
Subsistance:									
Titre I - Dépenses courantes									
FU	11 01 00		04	123	123	0	0	123	123
FU	11 03 00		04	0	0	0	0	0	0
FU	11 05 40		04	2.067	2.067	0	0	2.067	2.067
FU	11 06 40		04	144	144	0	0	144	144
FU	12 06 00		04	7	7	0	0	7	7
Dont arrêts(s) de réallocation Totaux pour le Titre II:									

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- ordre n°	A.E. 1-2 sec ord 3-4 sec	L I B K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
FU	12 20 00	04	480	480	- 50	- 50	430	430
			2.821	2.821	- 50	- 50	2.771	2.771
		Titre II - Dépenses de capital						
FU	74 02 00	04	70	70	50	50	120	120
			70	70	50	50	120	120
			2.891	2.891	0	0	2.891	2.891
			—	—	—	—	—	—
		Programme 02.05. Subsistance.						
		Titre I - Dépenses courantes						
CD	11 01 00	05	123	123	0	0	123	123
CD	11 03 40	05	1.975	1.975	0	0	1.975	1.975
CD	11 05 40	05	90	90	0	0	90	90
CD	12 06 00	05	7	7	0	0	7	7
CD	12 20 00	05	438	438	0	0	438	438
			2.633	2.633	0	0	2.633	2.633
		Titre II - Dépenses de capital						
CD	74 02 00	05	200	200	0	0	200	200
			200	200	0	0	200	200
			2.833	2.833	0	0	2.833	2.833

5/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
	I - programme d'investissement / ni - crédits de liquidation non limités								
	Programme 02.06. Subsistance.								
	Titre I - Dépenses courantes								
TI	11	01	00	06	123	123	0	0	123
TI	11	02	00	06	0	0	0	0	0
TI	11	03	00	06	0	0	0	0	0
TI	11	04	40	06	0	0	0	0	0
TI	11	05	40	06	1.879	1.879	0	0	1.879
					+100	-100			
TI	11	06	40	06	110	110	0	0	110
TI	12	06	00	06	7	7	0	0	7
TI	12	07	11	06	0	0	0	0	0
TI	12	19	11	06	0	0	0	0	0
TI	12	20	00	06	350	350	0	0	350
					-50	-50			
					2.469	2.469	0	0	2.469
					Dont arrêtés(s) de réallocation Totaux pour le Titre I.				
					Titre II - Dépenses de capital				
TI	74	01	00	06	0	0	0	0	0
TI	74	02	00	06	50	50	0	0	50
					-50	-50			
					50	50	0	0	50
					Dont arrêtés(s) de réallocation Totaux pour le Titre II.				
					2.519	2.519	0	0	2.519
					Totaux pour le programme 02.06. Dont programme d'investissement Dont fonds budgétaires Solde des fonds budgétaires au 31 décembre				

6/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation			
	I. - programme d'investissement / ni - crédits de liquidation non limités												
	Programme 02.07.												
	Subsistance.												
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>												
					Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	123	123	0	0	123	123	0	0
LA	11	01	00	07	Traitement et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	0	0	0	0	0	0	0	0
LA	11	02	00	07	Remboursement de traitements	0	0	0	0	0	0	0	0
LA	11	03	00	07	Indemnités généralement quelconques au personnel	0	0	0	0	0	0	0	0
LA	11	04	40	07	Traitement et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	1.883	1.883	0	0	1.883	1.883	0	0
LA	11	05	40	07	Dont arrêté(s) de réaffectation	+210	-210	0	0	0	0	0	0
LA	11	06	40	07	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	90	90	0	0	90	90	0	0
LA	12	06	00	07	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7	0	0
LA	12	07	11	07	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
LA	12	19	11	07	Frais de fonctionnement du cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0
LA	12	20	00	07	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	280	280	0	0	280	280	0	0
					Dont arrêté(s) de réaffectation	-50	-50	0	0	0	0	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2.383	2.383	0	0	2.383	2.383	0	0
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
LA	74	01	00	07	Dépenses patrimoniales du cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0
LA	74	02	00	07	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	140	140	0	0	140	140	0	0
					Dont arrêté(s) de réaffectation	-160	-160	0	0	0	0	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	140	140	0	0	140	140	0	0
					Totaux pour le programme 02.07.	2.523	2.523	0	0	2.523	2.523	0	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—

7/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux						
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation					
<i>l - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités</i>															
Programme 02.08.															
Subsistance.															
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>															
RC	11	01	00	08	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	123	123	0	0	123	123	0	0	123	0
RC	11	02	00	08	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2009-2014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RC	11	03	00	08	Remboursement de traitements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RC	11	04	40	08	Indemnités généralement quelconques au personnel 2009-2014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RC	11	05	40	08	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	1.256	1.256	0	0	1.256	1.256	0	0	1.256	0
					Dont arrêté(s) de réaffectation	-30	+30								
RC	11	06	40	08	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	120	120	0	0	120	120	0	0	120	0
RC	12	06	00	08	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, et ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	0	0	7	7	0	0	7	0
RC	12	07	11	08	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RC	12	19	11	08	Frais de fonctionnement du cabinet 2009-2014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RC	12	20	00	08	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	360	360	0	0	360	360	0	0	360	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.866	1.866	0	0	1.866	1.866	0	0	1.866	0
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>															
RC	74	01	00	08	Dépenses patrimoniales du cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		LIBELLES	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
RC	74 02 00		08	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019		150	0	150	0	150	0
				Dont arrêts(s) de réaffectation		- 30	0	- 30	0	0	0
				Total pour le Titre II		150	0	150	0	150	0
				Total pour le programme 02.08.		2.016	0	2.016	0	2.016	2.016
				Dont programme d'investissement		—	—	—	—	—	—
				Dont fonds budgétaires		—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		—	—	—	—	—	—
				Total pour la division organique 02.		23.500	0	23.500	0	23.500	23.500
				Dont crédits de liquidation non limitatifs		—	—	—	—	—	—
				Dont programme d'investissement		—	—	—	—	—	—
				Dont fonds budgétaires		—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
	I. - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non limitatifs								
	Division organique 09.								
	Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.								
	Programme 09.01. Conseil économique et social de Wallonie.								
	Titre I. - Dépenses courantes								
PM	41	01	40	4.577	4.577	-46	-46	4.531	4.531
PM	41	02	40	395	395	0	0	395	395
PR	41	03	40	100	100	0	0	100	100
				5.072	5.072	-46	-46	5.026	5.026
	Total pour le programme 09.01. Dont crédits de liquidation non limitatifs Dont programme d'investissement Dont fonds budgétaires Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			5.072	5.072	-46	-46	5.026	5.026
	Programme 09.02. Service social.								
	Titre I. - Dépenses courantes								
LA	33	01	00	4.359	4.359	0	-80	4.359	4.279
				4.359	4.359	0	-80	4.359	4.279
				4.359	4.359	0	-80	4.359	4.279
	Total pour le programme 09.02. Dont programme d'investissement Dont fonds budgétaires Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			4.359	4.359	0	-80	4.359	4.279

10/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux					
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation			
	I. - programme d'investissement / II. - crédits de liquidation non limités												
	Programme 09 03.												
	Service d'assistance en matière administrative et péculaire des Cabinets												
	Titre I. - Dépenses courantes												
PM	01	01	00	03	Charges d'entretien	498	0	498	0	498	0	498	0
PM	11	01	20	03	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement	47	0	47	0	47	0	47	0
PM	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel	1.066	0	1.066	0	1.066	0	1.066	0
PM	11	03	00	03	Allocations accordées aux membres des cabinets dissous	0	0	0	0	0	0	0	0
PM	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	40	0	40	0	40	0	40	0
PM	11	05	11	03	Charges liées à la fin de la législature	0	0	0	0	0	0	0	0
PM	12	04	40	03	Convention avec l'UIG-SEGI pour la gestion informatique de la paie	90	0	90	0	90	0	90	0
PM	12	05	40	03	Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	28	0	28	0	28	0	28	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10		-10					
PM	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SPAC	575	0	575	0	575	0	575	0
					Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 287 et 881er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	43	0	43	0	43	0	43	0
PM	12	09	11	03	Frais de fonctionnement lié au siège du Gouvernement wallon	200	0	200	0	200	0	200	0
PM	12	10	00	03	Frais d'assurance divers	218	0	218	0	218	0	218	0
PM	12	19	11	03	Frais de fonctionnement	57	0	57	0	57	0	57	0
					Totaux pour le Titre I.	2.862	0	2.862	0	2.862	0	2.862	0
					Titre II. - Dépenses de capital								
PM	74	01	00	03	Depenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	29	0	29	0	29	0	29	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10		+10					

11/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
PM	l - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités				0	0	0	0	0	0
	74	02	00	03 Dépenses patrimoniales liées au siège du Gouvernement wallon	29	29	0	0	0	29
	Total pour le Titre II				29	29	0	0	0	29
	Total pour le programme 09.03				2.891	2.891	0	0	2.891	2.891
	Dont programme d'investissement				—	—	—	—	—	—
	Dont fonds budgétaires				—	—	—	—	—	—
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre				—	—	—	—	—	—
	Programme 09.04									
	e-Wallonie-Bruxelles-Simplification									
	Titre I - Dépenses courantes									
I.A	11	01	00	04 Allocations et indemnités du personnel	0	0	0	0	0	0
I.A	11	11	00	04 Rémunérations des agents de la cellule eWBS	3.175	3.175	-30	-30	3.145	3.145
I.A	12	02	00	04 Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan Ensemble simplifions	3.263	3.060	0	-500	3.263	2.560
				Dont arrêté(s) de réallocation	-185	-185				
				Dont arrêté(s) de transfert	-240	-40				
I.A	12	03	00	04 Achats de biens et services liés au renforcement de la dynamique de simplification administrative dans le cadre du Plan Marshall 2. vert.	0	746	0	0	0	746
I.A	12	04	11	04 Partage des données relatives à la mise en œuvre du plan Ensemble simplifions	0	83	0	0	0	83
I.A	12	05	11	04 Projet BCED et partage des données liées au Plan Marshall 2. Vert	0	1.180	0	0	0	1.180
I.A	12	06	00	04 Projet Cadastre de l'emploi non-marchand lié au plan Marshall 2. Vert - Mesure B2	0	332	0	0	0	332
I.A	30	01	00	04 Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre du plan Ensemble simplifions	100	100	0	0	100	100
				Dont arrêté(s) de réallocation	+100	-100				
I.A	40	02	00	04 Subventions relatives à la mise en œuvre du Plan Ensemble simplifions	85	85	0	0	85	85
				Dont arrêté(s) de réallocation	-85	+85				
	Total pour le Titre I				6.623	8.761	-30	-530	6.593	8.231
	Titre II - Dépenses de capital									
I.A	74	06	00	04 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	15	15	0	0	15	15
				Total pour le Titre II	15	15	0	0	15	15
	Total pour le programme 09.04				6.638	8.776	-30	-530	6.608	8.246
	Dont programme d'investissement				—	—	—	—	—	—
	Dont fonds budgétaires				—	—	—	—	—	—
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre				—	—	—	—	—	—

12/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l. - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités</i>									
	Programme 09.06.									
	Secrétariat du Gouvernement wallon									
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
PM	11	02	00		0	0	0	0	0	0
PM	11	03	00		490	490	0	0	490	490
PM	11	04	40		0	0	0	0	0	0
PM	11	05	00		20	20	0	0	20	20
PM	12	08	11		50	50	0	0	50	50
PM	12	09	11		0	0	0	0	0	0
PM	12	10	11		265	265	0	0	265	265
					825	825	0	0	825	825
	<i>Totaux pour le Titre I.</i>									
	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
PM	74	02	00		0	0	0	0	0	0
PM	74	03	22		17	17	0	0	17	17
					17	17	0	0	17	17
	<i>Totaux pour le Titre II.</i>									
	Total pour le programme 09.06.				842	842	0	0	842	842
	<i>Dont programme d'investissement</i>									
	<i>Dont fonds budgétaires</i>									
	<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>									
	Programme 09.07									
	Collaborateurs des Ministres sortis de charge									
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
PM	11	01	00		585	585	0	0	585	585
PM	11	02	00		36	36	0	0	36	36
					621	621	0	0	621	621
	<i>Totaux pour le Titre I.</i>									
	Total pour le programme 09.07.				621	621	0	0	621	621
	<i>Dont programme d'investissement</i>									
	<i>Dont fonds budgétaires</i>									
	<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>									
	Programme 09.08									

13/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- mestre ordon- nateur	A.B.			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>1 - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limitatifs</i>									
Commissariat général au Toutsane									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
RC	41	06	00	08	4.240	-1.340	4.240	-1.340	2.900
					48.688	0	48.688	0	48.688
RC	41	09	40	08	0	0	1.523	0	1.523
							-1.243		
					52.928	-1.340	54.451	-1.340	53.111
Dont arrêtés(s) de transfert <i>Totaux pour le Titre I.</i>									
RC	61	04	00	08	0	0	7.253	0	7.253
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013									
					0	-6.255	-6.255	0	0
					52.928	-1.340	61.704	-1.340	60.364
Dont arrêtés(s) de transfert <i>Totaux pour le Titre II.</i>									
Totaux pour le programme 09.09.									
<i>Dont programme d'investissement</i>									
<i>Dont fonds budgétaires</i>									
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>									
Programme 09.09									
Relations extérieures									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
PM	12	01	00	09	0	0	0	0	0
PM	30	02	00	09	85	0	604	0	604
							-386		
PM	30	03	00	09	0	0	0	0	0
PM	33	01	00	09	0	0	0	0	0
PM	41	01	00	09	23.471	-224	23.471	23.247	23.247
PM	41	02	00	09	0	0	0	0	0
PM	41	03	00	09	0	0	0	0	0
Subvention à WBI pour la résorption de l'excès									
Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens									

14/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	L - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités										
PM	41	04	00	09	(Nouveau) Subvention à WEI dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens	0	0	0	0	0	0
PM	43	02	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0	0	0	0	0
PM	43	03	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0	0	0	0	0
PM	43	04	00	09	Actions cofinancées de promotion des relations transfrontalières, interrégionales et transnationales - subventions aux organismes publics	0	0	0	0	0	0
PM	43	05	00	09	(Nouveau) Coopération transnationale et interrégionale - Subvention aux organismes publics - Programmation 2014-2020 - Cofinancement par le FEDER	0	0	0	0	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	23.556	24.075	- 224	- 224	23.332	23.851
					Totaux pour le programme 09.09.	23.556	24.075	- 224	- 224	23.332	23.851
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.10						
					Commerce extérieur et investisseurs étrangers						
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
MA	41	01	40	10	Subvention à FAWEX pour la section "Investissements étrangers"	4.260	4.260	- 47	- 47	4.213	4.213
MA	41	03	40	10	Dotation à FAWEX	56.493	56.493	- 357	- 357	56.136	56.136
MA	41	04	40	10	Subvention à FAWEX - Lignes bilatérales et Pays Emergents (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
MA	41	09	40	10	Subvention à FAWEX - Participation à des fonds internationaux (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
MA	41	10	00	10	Subvention à FAWEX - Recherche et accueil des investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe II)	0	0	0	0	0	0
MA	41	11	00	10	Dotation complémentaire à FAWEX - Bourses Explor (Marshall 2.vert - Axe I)	0	0	0	0	0	0
MA	41	12	40	10	Subvention à FAWEX - Positionnement de la Wallonie à l'international (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
MA	41	13	40	10	Subvention à FAWEX - Soutien de partenariat et de sous-traitance d'entreprises wallonnes de haut niveau (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
MA	41	14	40	10	Subvention à FAWEX - Création de centres de services en Wallonie pour les investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
MA	41	15	40	10	Subvention à FAWEX - Soutien aux exportations (Marshall 2.vert - axe II)	0	0	0	0	0	0
MA	45	01	40	10	Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	624	624	- 257	- 257	367	367
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	61.377	61.377	- 661	- 661	60.716	60.716
					Totaux pour le programme 09.10.	61.377	61.377	- 661	- 661	60.716	60.716
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

15/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux				
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	I. - programme d'investissement / II. - crédits de liquidation non limitatifs											
	Programme 09.11.											
	Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique											
	Titre I. - Dépenses courantes											
	Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique											
PM	41	01	30	11	5.783	5.783	- 54	- 54	5.729	5.729	5.729	0
PM	41	02	00	11	0	0	0	0	0	0	0	0
	Subvention à IUTVEPS relative à l'évaluation globale du Plan Marshall											
	Total pour le Titre I.				5.783	5.783	- 54	- 54	5.729	5.729	5.729	0
	Total pour le programme 09.11.				5.783	5.783	- 54	- 54	5.729	5.729	5.729	0
	Dont programme d'investissement				—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont fonds budgétaires				—	—	—	—	—	—	—	—
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre				—	—	—	—	—	—	—	—
	Total pour la division organique 09.				164.067	175.500	- 2.335	- 2.935	161.712	172.565	161.712	172.565
	Dont crédits de liquidation non limitatifs				—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont programme d'investissement				—	—	—	—	—	—	—	—
	Dont fonds budgétaires				—	—	—	—	—	—	—	—
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre				—	—	—	—	—	—	—	—

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux			
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
<i>l - programme d'investissement / nl - crédits de liquidation non limités</i>											
<i>Division organique 10</i>											
<i>Secrétariat général</i>											
<i>Programme 10.01.</i>											
<i>Fonctionnel</i>											
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>											
LA	01	01	00	01	Provision frais avocats	1.635	- 165	- 835	1.470	800	
					Dont arrêts(s) de réallocation	- 15					
LA	01	02	00	01	Provision frais supplémentaires relatifs aux transferts de compétences	7.871	- 7.319	- 7.319	552	552	
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	30.692	- 461	- 461	30.231	30.231	
LA	11	04	00	01	Rémunérations et allocations du personnel du CSVCP	450	- 6	- 6	444	444	
LA	12	01	00	01	Foires, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	72	0	0	72	72	
LA	12	02	00	01	Prestations de services réalisés dans le cadre des projets informatiques spécifiques	15	0	0	194	713	
					Dont arrêts(s) de réallocation	194	0	0			
					Dont arrêts(s) de réallocation	-599					
PM	12	04	00	01	Prestations de services réalisés dans le cadre des projets informatiques spécifiques	143	0	0	143	147	
LA	12	06	11	01	Frais d'avocats	4	0	0	4	4	
LA	12	07	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules du Secrétariat général	142	0	0	142	142	
FU	12	08	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	0	0	0	0	0	
LA	30	01	00	01	Frais de condamnations judiciaires et transactions	4	0	0	4	4	
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>						33.256	33.109
				<i>Titre II - Dépenses de capital</i>							
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	5	0	0	5	5	
LA	74	02	00	01	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	744	165	165	909	511	
					Dont arrêts(s) de réallocation	+599					
PM	74	03	22	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	24	0	0	24	24	
LA	74	04	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules du Secrétariat général	114	0	0	114	114	
FU	74	05	22	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	2	- 2	- 2	0	0	
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>						1.052	654

17/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I. - programme d'investissement / II. - crédits de liquidation non limitatifs				42.096	42.221	-7.788	-8.458	34.308	33.763
	Totaux pour le programme 10.01.				—	—	—	—	—	—
	Dont crédits de liquidation non limitatifs				—	—	—	—	—	—
	Dont programme d'investissement				—	—	—	—	—	—
	Dont fonds budgétaires				—	—	—	—	—	—
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre				—	—	—	—	—	—
	Programme 10.02.				394	394	—	—	394	394
	Secrétariat général				—	—	—	—	—	—
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>				—	—	—	—	—	—
PM	12	01	00	Etudes et enquêtes, mise en œuvre du plan opérationnel du Secrétariat général et du plan stratégique du Service Public de Wallonie, frais de fonctionnement de la Cellule des stratégies transversales.	394	394	—	—	394	394
PM	12	02	00	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale.	24	24	—	—	24	24
PM	12	03	00	Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences.	30	30	0	0	30	30
PM	12	04	00	Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, aux frais de valorisation des intégrations artistiques, aux jetons de présence et frais de parcours des membres de la Commission.	26	26	0	0	26	26
PM	12	05	11	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	133	129	0	0	133	129
CD	12	06	00	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du département du développement durable	40	40	0	0	40	40
FU	12	09	11	Dépenses relatives au fonctionnement du Conseil Supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne.	—	—	—	—	—	—
PM	12	10	11	Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall	0	0	0	0	0	0
PM	33	01	00	Dont arrêtés(s) de réallocation	-35	-35	0	0	0	0
PM	33	02	00	Subventions et indemnités	394	394	—	—	394	394
				Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	161	161	—	—	161	161
				Dont arrêtés(s) de réallocation	-35	+35	—	—	—	—
PM	34	01	00	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défaitements) et subventions octroyées par la Commission	28	28	0	0	28	28
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.230	1.226	—	—	1.230	1.226
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>	—	—	—	—	—	—
PM	74	01	22	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	12	12	—	—	12	12

18/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES				Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement		Crédits de liquidation		Crédits d'engagement		Crédits de liquidation		
FU		74	04	02	I - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités								
					Frais d'équipement du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne								
					Totaux pour le Titre II								
					Totaux pour le programme 10.02								
					Dont programme d'investissement								
					Dont fonds budgétaires								
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre								
					Programme 10.03.								
					Service de la Présidence et Chancellerie.								
					<i>Titre I - Dépenses courantes</i>								
	01	01	00	03	Fonds budgétaire en matière de Loterie								
PM						5.171	7.138	708	256	5.879	7.394		
						4.872	4.872	-469	-469	4.403	4.403		
						10.043	12.010	239	-213	10.282	11.797		
						4.872	4.872	-469	-469	4.403	4.403		
						5.171	7.138	708	256	5.879	7.394		
						0	0	0	0	0	0		
PM	12	02	00	03	Organisation des élections régionales								
						331	331	-	-	331	331		
						425	425	-	-	425	425		
						0	0	0	0	0	0		
						67	67	0	0	67	67		
						0	0	0	0	0	0		
						0	0	0	0	0	0		
						0	0	0	0	0	0		
						0	0	0	0	0	0		
						181	181	0	0	181	181		
						15	15	-	-	15	15		
PM	12	13	00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats								
						122	122	0	0	122	122		
						0	0	0	0	0	0		
						269	269	-	-	269	269		
						0	0	0	0	0	0		
						13	13	-	-	13	13		
						0	0	0	0	0	0		
						0	0	0	0	0	0		
PM	12	20	11	03	Etudes, relations publiques, prestation de services dans le cadre de la mesure "Identité wallonne" du Plan Marshall								

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation			
	I. - programme d'investissement / ni - crédits de liquidation non limités												
PR	12	21	11	03	Participation de la Wallonie à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse	45	45	-45	-45	0	0	0	0
PM	12	22	11	03	Depenses de toutes natures destinées à mettre en oeuvre les commémorations du centenaire de la guerre 14-18	0	0	0	0	0	0	0	0
PM	30	01	00	03	Subventions, indemnités et soutien aux études et actions en matière de développement régional	430	430	0	0	430	430	0	0
PM	30	03	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	38	38	0	0	38	38	0	0
PM	30	07	00	03	Subvention en faveur du Mouvement wallon de la qualité	383	428	0	0	383	428	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation		+45						
PM	30	08	00	03	Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	187	187	0	0	187	187	0	0
PM	30	10	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	271	271	0	0	271	271	0	0
PM	30	11	00	03	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	162	162	0	0	162	162	0	0
PM	30	13	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	17	17	0	0	17	17	0	0
PM	30	14	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	194	194	0	0	194	194	0	0
PM	30	15	00	03	Subventions à un organisme spécialisé en accueil des gens du voyage	3	3	0	0	3	3	0	0
PM	31	01	22	03	Subvention à la RUBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	199	211	0	0	199	211	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation		+12						
PM	31	02	22	03	Subvention au Fonds d'investissement Slart destiné à couvrir ses frais d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
PM	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	391	391	0	0	391	391	0	0
PM	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités proposées à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	62	62	0	0	62	62	0	0
PM	33	05	00	03	Subventions pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale	341	341	0	0	341	341	0	0
PM	33	07	00	03	Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015	1.488	1.488	0	0	1.488	1.488	0	0
PM	33	08	00	03	Subvention à l'asbl l'urmetropolitain F-Campus	0	0	0	0	0	0	0	0
PM	33	09	00	03	Subventions aux institutions privées dans le cadre du plan d'action des commémorations de la Guerre 14-18	0	0	0	0	0	0	0	0
PM	40	02	21	03	Subvention aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale - habitat permanent	5	5	0	0	5	5	0	0
PM	41	01	40	03	Subvention à WBI dans le cadre de l'intervention de la Wallonie en faveur des Philippines	0	0	0	0	0	0	0	0
PM	43	03	22	03	Subventions en faveur des institutions publiques oeuvrant à la promotion de la Wallonie	172	172	0	0	172	172	0	0
PM	43	04	22	03	Subventions aux institutions publiques dans le cadre du plan d'action des commémorations de la Guerre 14-18	390	635	-200	-200	190	435	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation		-92						
PM	45	01	21	03	Subvention à la Communauté germanophone	1.497	1.497	0	0	1.497	1.497	0	0
					Totale pour le Titre I.	12.570	12.872	-714	-714	11.856	12.158		
					Titre II. - Dépenses de capital								

20/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- mise ordon- nement	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
PM	1 - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non éliminés									
PM	01	02	00	03 Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe Dont arrêts(s) de réaffectation	65	65	—	—	65	65
PM	74	01	22	Achat de biens meubles durables, non spécifiques au programme (direction Identités et Publication)	-35	+35	—	—	20	20
PM	74	02	22	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	15	15	—	—	15	15
PM	81	02	00	Participation de la Région wallonne au capital d'une société immobilière en faveur de la RTBF	0	0	0	0	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II</i>	100	100	0	0	100	100
				Totaux pour le programme 10.03.	12.670	12.972	-714	-714	11.956	12.258
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	4.872	4.872	-469	-469	4.403	4.403
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	5.171	7.138	708	256	5.879	7.394
				Programme 10.04.						
				Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurés						
				<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
PM	12	01	00	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	723	562	0	0	723	562
PM	12	02	00	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	927	715	0	0	927	715
PM	12	03	00	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	43	21	0	0	43	21
PM	12	04	00	(Nouveau) Etudes relatives à la gestion des fonds structurels européens, préparation des programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - Programmation 2014-2020 - Cofinancement par le FEDER	0	0	0	0	0	0
PM	12	05	00	(Nouveau) Frais relatifs à la mise en œuvre du Plan de Communication Réglementaire - Programmation 2014-2020 Cofinancement par le FEDER	0	0	0	0	0	0
PM	12	07	00	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	21	21	0	0	21	21
PM	30	01	00	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	0	0	0	0	0
PM	30	02	00	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés - COFINANCEMENT PAR LE FEOGA	0	0	0	0	0	0
PM	45	01	23	Dotation à l'Agence Fonds social européen	729	729	0	0	729	729
PM	45	02	00	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	203	203	0	0	203	203
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2.646	2.251	—	—	2.646	2.251

21/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M/n°	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux							
	1-2 sec	n° ond. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation						
PM	74	01 00	04	Titre II - Dépenses de capital											
				Achats de biens meubles durables spécifiques au programme						5	5	0	0		
				Total pour le programme 10.04. <i>Dont programme d'investissement</i> <i>Dont fonds budgétaires</i> <i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						2.651	2.256	—	—		
				Programme 10.05. Audits											
				Titre I - Dépenses courantes											
LA	11	01 00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens						68	68	2	2	70	70

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nisme ordon- nateur	A.B.			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>l - programme d'investissement "nl - crédits de liquidation non limitatifs"</i>									
LA	12	02	00	05	89	0	0	89	89
				Frais de fonctionnement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement					
				Dont arrêts(s) de réallocation					
LA	12	03	00	05	-8	0	0	-8	0
				Frais de fonctionnement de la direction de l'audit des fonds européens					
LA	12	04	11	05	42	0	0	42	42
				Prestations d'assistance pour la Direction de l'Audit des Fonds européens					
LA	12	06	11	05	200	0	0	200	50
				Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens					
LA	12	07	00	05	31	0	0	31	31
				Prestation d'assistance pour la CAIF					
LA	12	08	11	05	173	0	-30	173	70
				Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques					
LA	12	09	21	05	0	0	0	0	0
				Remboursements de traitements du personnel de la CAIF pour les Fonds européens					
				<i>* totaux pour le Titre I.</i>					
				672					
				-2					
				670					
				417					
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
LA	74	04	00	05	15	0	0	15	10
				Frais d'équipement de la Direction de l'audit des fonds européens					
LA	74	05	00	05	13	0	0	13	13
				Frais d'équipement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement					
				Dont arrêts(s) de réallocation					
LA	74	07	22	05	+8	0	+8	5	5
				Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens					
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>					
				33					
				28					
				705					
				-2					
				703					
				-32					
				445					
Programme 10.05.									
<i>Dont programme d'investissement</i>									
<i>Dont fonds budgétaires</i>									
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>									
Programme 10.06.									
Communication, archives et documentation									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
LA	12	01	11	06	622	0	0	622	622
				Mise à disposition permanente de ressources documentaires pour l'ensemble du Service Public de Wallonie					
PM	12	02	00	06	627	0	0	627	627
				Frais de réunions publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)					
LA	12	03	11	06	230	0	0	230	230
				Développement de la Bibliothèque du Service Public de Wallonie, du Centre des Archives régionales et de la revue de presse					
LA	12	04	00	06	179	0	0	179	179
				Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)					

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- ordre nature	A.E.		L I R K I I F S	Crédits initiaux	Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	3-4 n° ord sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
LA	12 05 00	06	Depenses et prestations de services liés à la mise en œuvre du Middle Office <i>Totaux pour le Titre I.</i>	79 1.737	0 0	0 0	79 1.737	79 1.737
LA	74 01 22	06	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme (documentation et archives) <i>Titre II - Dépenses de capital</i>	10	0	0	10	10
PM	74 06 00	06	Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)	50	0	0	50	50
LA	74 07 00	06	Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)	10	0	0	10	10
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	70	0	0	70	70
			Totaux pour le programme 10.06.	1.807	0	0	1.807	1.807
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—
			Programme 10.07.					
			Géomatique					
			<i>Titre I - Dépenses courantes</i>					
CD	11 01 00	07	Remboursement des rémunérations et allocations de personnel	336	0	0	336	336
CD	12 03 11	07	Frais de fonctionnement du département	77	0	0	77	77
			Dont arrêté(s) de réaffectation	-30				
CD	12 04 00	07	Centralisation des licences géomatiques du SPW	0	0	0	0	0
			Dont arrêté(s) de réaffectation	-893				
CD	12 06 00	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	674	0	0	674	1.231
			Dont arrêté(s) de réaffectation	-520				
CD	12 10 00	07	Depenses prévues pour les prestations des tiers en matière de cartographie	0	0	0	0	1.358
			Dont arrêté(s) de réaffectation	-570				
CD	40 01 00	07	Subventions et indemnités	0	0	0	0	300
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.087	0	0	1.087	3.329
CD	74 01 00	07	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	1.361	0	0	1.361	836
			Dont arrêté(s) de réaffectation	985				

24/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nre ordon- nateur	A.E.		L I R K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
CID	74 02 00		07	(Nouveaux) Centralisation des licences géomatiques du SPW							
				Dont arrêté(s) de réaffectation							
				Total pour le Titre II							
				Total pour le programme 10.07.							
				Dont fonds budgétaires							
			Dont fonds budgétaires au 31 décembre								
			Total pour la division organique 10.								
			Dont crédits de liquidation non initiaux								
			Dont programme d'investissement								
			Dont fonds budgétaires								
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre								
				1.028	1.028	0	0	1.028	1.028		
				11.028	11.028	0	0	11.028	11.028		
				2.389	1.864	0	0	2.389	1.864		
				3.476	5.193	—	—	3.476	5.193		
				—	—	—	—	—	—		
				—	—	—	—	—	—		
				64.647	66.164	-8.504	-9.204	56.143	56.960		
				—	—	—	—	—	—		
				4.872	4.872	-469	-469	4.403	4.403		
				5.171	7.138	708	256	5.879	7.394		

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nre ordon- nateur	A.E.		L I B K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux		
	1-2 sec	3-4 ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
1 - programme d'investissement - M - crédits de liquidation non décaissés										
Division organique 11.										
Personnel et affaires générales										
Programme 11.02.										
(Modifié) Coût du personnel										
Titre 1 - Dépenses courantes										
1A	01	01	00	02	Provision interdépartementale	5.057	4.986	-670	4.387	4.316
1A	01	02	00	02	Modernisation de la Fonction publique	1.700	1.700	0	1.700	1.700
1A	01	03	00	02	Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	43	43	0	43	43
1A	11	01	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétaires des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	3.166	3.166	-45	3.121	3.121
1A	11	02	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	11.371	11.371	-134	11.237	11.237
1A	11	04	20	02	Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restreints. - Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	8.000	8.000	6.500	14.500	14.500
1A	11	06	20	02	Couverture des charges d'assurance-groupe souscrite par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	70	70	0	70	70
1A	11	07	40	02	Charge des avantages titres-temps	12.000	12.000	0	12.000	12.000
1A	11	08	40	02	Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement ou transports en commun	3.460	3.460	553	4.013	4.013
1A	11	09	00	02	Allocations familiales du personnel du SPW	0	0	0	0	0
1A	11	13	00	02	Programme de transition professionnelle	388	388	-53	335	335
Donn. arrêté(s) de transfert										
1A	11	15	00	02	Rémunérations et allocations du personnel, relatives à la prise en charge du coût du remplacement des départs temporaires	-1.767	-1.767	-81	5.518	5.518
1A	12	01	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	5.599	5.599	0	48	48
1A	12	03	21	02	Frais de déplacement : missions	48	48	0	5.856	5.856
1A	12	05	21	02	Cotisations à l'ANBI, Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	5.856	5.856	0	942	942
1A	12	07	21	02	Cotisations au service de santé administratif et contrôle des absences pour maladie	942	942	0	100	100
1A	12	08	00	02	Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	100	100	0	30	30
1A	12	09	00	02	Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	30	30	0	180	180

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

N ^o ordre article	A.E.		L I B K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	3-4 n ^o ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>1 - programmes d'investissement n° 01 - crédits de liquidation non décaissés</i>									
1.A	12 10 00		02	958 -30	958 -30	0	0	958	958
				Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux Dont arrêtés(s) de réallocation					
1.A	12 11 00		02	21	21	0	0	21	21
				Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux					
1.A	12 15 00		02	2	2	0	0	2	2
				Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique ; Chambres de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux					
<i>Totaux pour le Titre I :</i>				58.991	58.920	6.070	6.070	65.061	64.990
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
1.A	74 07 00		02	211 -73	211 +73	0	0	211	211
				Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux Dont arrêtés(s) de réallocation					
1.A	74 08 00		02	7 -43	7 -43	0	0	7	7
				Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux Dont arrêtés(s) de réallocation					
<i>Totaux pour le Titre II :</i>				218	218	0	0	218	218
Totaux pour le programme 11.02.				59.209	59.138	6.070	6.070	65.279	65.208
<i>Dont programmes d'investissement</i>									
<i>Dont fonds budgétaires</i>									
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>									
Programme 11.04.									
(Modifié) Ressources Humaines, Sélection, Formation, Fonction publique									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
1.A	01 01 00		04	2.986	2.986	671	671	3.657	3.657
				Dotation à l'École d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne					
1.A	12 01 00		04	136	194	0	0	136	194
				Frais de relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Formation du personnel et la Direction de la Fonction publique					
1.A	12 03 21		04	1.416	1.774	-574	-574	842	1.200
				Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la fonction publique wallonne					
1.A	12 06 00		04	150 -50	100 -30	0	0	150	100
				Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection Dont arrêtés(s) de réallocation					

27/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nre ordon- nateur	A.E.		L I B K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	3-4 ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>1 - programmes d'investissement - M - crédits de liquidation non utilisés</i>									
LA	12 08 00	04	Hrais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	132	155	0	0	132	155
LA	12 10 00	04	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.L.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne Dont arrêt(s) de réallocation	60	50	0	0	60	50
LA	12 12 11	04	Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	-50	+30	0	0	248	248
			<i>Total pour le Titre I.</i>	5.128	5.507	97	97	5.225	5.604
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
LA	74 02 00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques pour le Département du Support de la Fonction publique régionale	35	15	0	0	35	15
			<i>Total pour le Titre II.</i>	35	15	0	0	35	15
			Total pour le programme 11.04.	5.163	5.522	97	97	5.260	5.619
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
Programme 11.06.									
Affaires juridiques									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
LA	12 02 00	06	Hrais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	5	5	0	0	5	5
LA	12 03 11	06	Hrais de fonctionnement de la Commission Wallonne des Marchés Publics (CVMWP)	1	1	0	0	1	1
LA	12 04 00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	10	10	0	0	10	10
LA	12 05 11	06	Honoraires d'experts pour les dossiers transverseaux	4	4	0	0	4	4
LA	12 06 11	06	Honoraires pour consultations juridiques et expertises	15	15	0	0	15	15

28/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- ordre n°	A.E.		L I R K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	3-4 ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
LA	30	01 00	06	7	42	0	0	7	42
				42		0	0	42	
LA	74	01 00	06	1	1	0	0	1	1
				1		0	0	1	
				43	43	0	0	43	43
				64.415	64.703	6.167	6.167	70.582	70.870

L I R K L I F S

Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés

Titre I.

Titre II. - Dépenses de capital

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

Titre II.

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nre ordon- nateur	A.E.		L I B K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux			
	1-2 sec ord	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	L - programme d'investissement - M - crédits de liquidation non limités			Division organique 12.							
				Budget, législative et technologique de l'information et de la communication							
				Programme 12.01.							
				Fonctionnel							
				Titre I - Dépenses courantes							
1.A	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	35.188	-600	35.188	-600	34.588	34.588
1.A	12	01	00	01	Dotés, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	-316	0	+316	0	13	13
1.A	12	02	00	01	Prestations de services liées au projet ESD II et au Plan Marshall	0	0	240	0	0	240
1.A	12	03	11	01	(Nouveau) Prestations de services liées au projet ESB	240	0	40	0	240	40
1.A	12	04	24	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	-240	0	+40	0	0	321
1.A	12	05	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département mobilier	321	0	321	0	61	61
					Dont arrêté(s) de transfert	56	0	156	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	35.823	-600	35.863	-600	35.223	35.263
					Titre II - Dépenses de capital						
1.A	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	0	10	0	10	10
1.A	74	02	22	01	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	10	0	10	0	10	10
					Totaux pour le programme 12.01.	35.833	-600	35.873	-600	35.233	35.273
					Dont crédits de liquidation non limités	—	—	—	—	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

30/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nre ordon- nateur	A.E.		L I B K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	3-4 ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
I - programme d'investissement - M - crédits de liquidation non utilisés									
Programme 12.02.									
Budget-Comptabilité-Trésorerie									
Titre I - Dépenses courantes									
1.A	01 01 00	02	Provision pour charges sociales	0	0	0	0	0	0
1.A	01 02 00	02	Provision conjonctuelle	0	0	0	0	0	0
1.A	01 03 00	02	Provision pour le respect des engagements de la Région dans le cadre des Accords de coopération	0	0	0	0	0	0
1.A	01 04 00	02	(Nouveau) Provision pour la gestion de l'encours dans le cadre du transfert de compétences	0	0	2.823	0	2.823	0
1.A	01 05 00	02	Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	1.281	1.281	0	0	1.281	1.281
1.A	01 06 00	02	Traitements, allocations et indemnités du personnel affecté à la mise en œuvre de la nouvelle [SI], de la nouvelle autonomie fiscale et des nouvelles compétences transférées du fédéral	0	0	0	0	0	0
1.A	01 07 00	02	Frais d'études, de relations publiques et de documentation du comité de monitoring, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel	215	215	0	0	215	215
1.A	11 02 00	02	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité	724	719	-16	-11	708	708
1.A	12 02 00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	170	170	0	0	170	170
1.A	30 01 00	02	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	70	85	0	0	70	85
1.A	41 01 40	02	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	0	0	0	0	0
1.A	43 01 02	02	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie - administrations publiques locales	0	0	0	0	0	0
				2.460	2.470	2.807	-11	5.267	2.459
				Titre II - Dépenses de capital					
1.A	74 06 00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité	30	30	0	0	30	30

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nre ordon- nateur	A.E.		L I B K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux		
	1-2 sec ord	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
LA	74	07 00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	25	25	0	0	25	25
				<i>Valeurs pour le Titre II.</i>	55	55	0	0	55	55
				Total pour le programme 12.02.	2.515	2.525	2.807	-11	5.322	2.514
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
				Programme 12.05.						
				Gestion du Trésor						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
LA	01	01 00	05	Remboursements généralement quelconques de l'administration	21	21	0	0	21	21
LA	12	01 11	05	Frais relatifs au Contentieux	0	0	0	0	0	0
LA	12	02 00	05	Relations publiques: documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	51	51	0	0	51	51
LA	12	04 11	05	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	1	1	0	0	1	1
LA	12	06 30	05	Plafonds, frais de consultations, frais de revisite, frais divers de gestion de la dette	350	350	0	0	350	350
LA	12	07 11	05	Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le déficit des comptes de la Trésorerie	0	0	0	0	0	0
LA	12	08 00	05	Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	421	99	0	0	421	99
LA	45	02 00	05	Remboursement à la Communauté Française (calcul définitif de la dotation)	0	0	1.475	1.475	1.475	1.475
LA	45	03 21	05	Dotation exceptionnelle à la FWD	0	0	0	0	0	0
				<i>Valeurs pour le Titre I.</i>	844	522	1.475	1.475	2.319	1.997
				Total pour le programme 12.05.	844	522	1.475	1.475	2.319	1.997
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
				Programme 12.07.						
				Dettes et garanties						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
LA	21	01 11	07	Intérêts de la dette régionale consolidée non spéculativement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	246.305	246.305	5.826	5.026	252.131	251.331
LA	21	02 11	07	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	1.250	1.250	0	0	1.250	1.250
LA	21	03 30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	0	0	0	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nre ordon- nateur	A.E.		L. I. B. K. L. F. S.	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	3-4 ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>1 - programmes d'investissement - M - crédits de liquidation non utilisés:</i>									
LA	21 04 30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de la dotation de la Communauté française (calcul définitif)	0	0	0	0	0	0
LA	21 05 30	07	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
LA	21 08 00	07	Intérêts emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	48	48	0	0	48	48
LA	21 14 00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	17.193	17.193	0	0	17.193	17.193
LA	31 01 00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	7.000	7.000	-4.000	-4.000	3.000	3.000
LA	45 01 23	07	Annuités à verser au Fonds d'amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social	12.560	12.560	-8.360	-8.360	4.200	4.200
LA	45 02 23	07	Contribution volontaire au FADELS	0	0	0	0	0	0
				285.356	285.356	-6.534	-7.334	278.822	278.022
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
LA	91 10 00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	385	385	0	0	385	385
LA	91 14 00	07	Amortissement d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	0	0	0	0	0	0
				385	385	0	0	385	385
				285.741	285.741	-6.534	-7.334	279.207	278.407
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
Programme 12.09.									
Finances et Comptabilité									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
LA	11 01 00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	1.360	1.347	266	268	1.626	1.615
LA	11 02 00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel Cellule WBFin	0	0	0	0	0	0
LA	11 03 00	09	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	287	287	-287	-287	0	0
LA	12 01 00	09	Frais de fonctionnement de la Cellule d'Informations Financières (CIF)	266	266	0	0	266	266
LA	12 02 11	09	Frais de fonctionnement de la Cellule WBFin	0	0	0	0	0	0
LA	12 03 00	09	Constance et conventions déduites pour la mise en place de la nouvelle comptabilité publique	0	0	0	0	0	0
LA	12 05 11	09	Mise en œuvre du volet informatique du projet WBFin	0	0	0	0	0	0
				1.913	1.900	-21	-19	1.892	1.881
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- ordre n°	A.E.		L. I. B. K. L. I. F. S.	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	3-4 ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>L - programme d'investissement: M - crédits de liquidation pour unités:</i>									
LA	74	01 00		127	127	0	0	127	127
LA	74	02 00		0	0	0	0	0	0
Titre II - Dépenses de capital				127	127	0	0	127	127
Achat de biens meubles pour la CUI				127	127	0	0	127	127
Achat de biens meubles pour la Cellule WEFU				0	0	0	0	0	0
Titres pour le Titre II				127	127	0	0	127	127
Totaux pour le programme 12.09.				2.040	2.027	-21	-19	2.019	2.008
Dont programme d'investissement				—	—	—	—	—	—
Dont fonds budgétaires				—	—	—	—	—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre				—	—	—	—	—	—
Programme 12.11.									
Fiscalité									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
LA	01	02 11		2	1	0	0	2	1
Provision destinée à prendre en charge les frais des deux représentants de la Région wallonne au Conseil d'administration de la SCP				2	1	0	0	2	1
LA	11	01 00		811	811	-11	-11	800	800
Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne				811	811	-11	-11	800	800
LA	12	01 11		50	10	0	5	50	15
Provision pour la prise en charge de la partie des frais de fonctionnement de la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (SCIP) supportée par la Région wallonne				50	10	0	5	50	15
LA	12	03 00		15	15	0	0	15	15
Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW				15	15	0	0	15	15
LA	12	04 11		127	127	0	0	127	127
Frais d'expertise, frais de procédures, honoraires d'avocats				127	127	0	0	127	127
LA	12	05 00		350	350	0	0	350	350
Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise au place des Accords de la Saint-Polycarpe				350	350	0	0	350	350
LA	12	06 00		99	99	0	0	99	99
Frais, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale				99	99	0	0	99	99
LA	12	07 21		213	208	0	0	213	208
Remboursement de traitements du personnel de la Cellule fiscale				213	208	0	0	213	208
Titres pour le Titre I				1.667	1.621	-11	-6	1.656	1.615
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
LA	74	03 22		50	10	0	15	50	25
Provision pour prise en charge de la Région wallonne d'achat de biens meubles pour la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (SCIP)				50	10	0	15	50	25
LA	74	05 00		30	30	0	0	30	30
Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne				30	30	0	0	30	30
Titres pour le Titre II				80	40	0	15	80	55
Totaux pour le programme 12.11.				1.747	1.661	-11	9	1.736	1.670
Dont programme d'investissement				—	—	—	—	—	—
Dont fonds budgétaires				—	—	—	—	—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre				—	—	—	—	—	—

34/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nre ordon- nateur	A.E.		L I B K L I F S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	3-4 ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
I - programmes d'investissement: M - crédits de liquidation non utilisés:									
Programme 12.21.									
Gestion Informatique du Service Public de Wallonie									
Titre I. - Dépenses courantes									
LA	12 01 00	21	frands, relations publiques, documentation, participation à des administratives et colloques, formations spécifiques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels	30	33	0	0	30	33
LA	12 03 30	21	Actions d'assistance informatique pour les cabinets	0	0	0	0	0	0
LA	12 04 40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	655	655	0	0	655	655
LA	12 14 30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	24.080	25.599	25	-475	24.105	25.124
			Dont arrêt(s) de réallocation	-3.000	-4.000				
LA	12 15 30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	4.332	5.015	0	0	4.332	5.015
			Dont arrêt(s) de réallocation	13.000	12.000				
LA	12 16 30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walocourin	0	0	0	0	0	0
			Totaux pour le Titre I.	29.097	31.302	25	-475	29.122	30.827
LA	74 02 22	21	Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel	0	0	0	0	0	0

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

M- nre ordon- nateur	A.E.		L. I. B. K. L. I. F. S.	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux		
	1-2 sec	3-4 ord sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
1.A	74	03 00	21	Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel et en logiciel Dont arrêté(s) de réaffectation <i>Totaux pour le Titre II</i>	4.899	6.854	0	-465	4.899	6.389
				Totaux pour le programme 12.21. <i>Dont programme d'investissement</i> <i>Dont fonds budgétaires</i> <i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	4.899	6.854	0	-465	4.899	6.389
				Programme 12.22. Équipement et fournitures. <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>	33.996	38.156	25	-940	34.021	37.216
1.A	12	02 45	22	Foires, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de reunion, frais de publication et frais de communication GSM	96	96	0	0	96	96
1.A	12	03 11	22	Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Fournitures de bureau	2.328	2.328	0	0	2.328	2.328
1.A	12	05 11	22	Achat et entretien de vêtements de travail et d'équipement de protection individuels	1.085	1.085	0	0	1.085	1.085
1.A	12	08 11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Édition	200	200	0	0	200	200
1.A	12	09 11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires,...	6.772	6.772	0	0	6.772	6.772
1.A	12	10 00	22	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DG12 <i>Titres pour le Titre I.</i>	405	405	0	0	405	405
				Titre II. - Dépenses de capital	10.886	10.886	0	0	10.886	10.886
1.A	74	02 00	22	Achat de biens meubles durables - Mobilier et machine de bureau <i>Dont arrêt(s) de transfert</i>	3.738	3.621	0	0	3.738	3.621
1.A	74	03 05	22	Achat de biens meubles durables - Edition	-56	-56	0	0	0	0
1.A	74	07 00	22	Achats de biens meubles durables - Véhicules de la DG12 <i>Totaux pour le Titre II.</i>	705	705	0	0	705	705
				Totaux pour le programme 12.22. <i>Dont programme d'investissement</i> <i>Dont fonds budgétaires</i> <i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	4.533	4.416	0	0	4.533	4.416
					15.419	15.302	0	0	15.419	15.302

36/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

N ^o de l'ordonnance	N ^o de l'ordre	N ^o de l'annexe	L. I. B. I. F. S.	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
I. - Programme d'investissement n ^o 01 - crédits de liquidation non utilisés									
Programme 12.23.									
Gestion immobilière et bâtiments.									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
LA	12 04 00	23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locales, ainsi que les honoraires y relatifs	22.377	21.979	- 152	- 1.012	22.225	20.967
LA	12 05 00	23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	8.721	8.452	0	- 1.052	8.721	7.400
LA	12 06 00	23	Contrôles légaux	99	124	0	43	99	81
LA	12 07 11	23	Démarrage	104	74	0	0	104	74
LA	12 08 11	23	(Modifié) Entretien (maintenance et réparation) dans des bâtiments administratifs propriétés de la Région wallonne	2.665	2.872	0	- 200	2.665	2.672
LA	12 09 11	23	(Modifié) Travaux destinés aux travaux effectués par la Gestion immobilière des bâtiments	198	171	0	43	198	214
LA	12 10 11	23	Etudes liées à la fourniture d'énergie	5	15	0	0	5	15
LA	12 12 11	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	6.607	6.840	0	200	6.607	7.040
LA	12 13 00	23	(Modifié) Travaux d'aménagement dans les bâtiments loués par la Région wallonne	296	286	0	0	296	286
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	41.072	40.813	- 152	- 2.064	40.920	38.749
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
LA	71 01 22	23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	173	223	152	152	325	375
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	173	223	152	152	325	375
			Totaux pour le programme 12.23.	41.245	41.036	- 152	- 1.912	41.245	39.124
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>l - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités</i>										
Programme 12.31.										
Implantation immobilière.										
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>										
LA	01	01	00	31	Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière	72	0	0	72	72
					Solde au 1er janvier	20	-20	0	0	0
					Recettes de l'année en cours	92	-20	0	72	72
					Disponibles pour l'année	20	-20	0	0	0
					Dépenses à charge du Fonds	72	0	0	72	72
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	69	0	0	69	86
LA	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	0	0	0	0	0
LA	12	03	00	31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	0	0	0	0	0
LA	12	04	11	31	Mesures pour le développement de marchés publics durables	100	186	93	193	244
LA	21	01	50	31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	1.602	1.602	0	1.602	1.602
					<i>Totaux pour le titre I.</i>	1.791	1.894	73	1.864	1.932
LA	72	01	10	31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	2.344	2.524	369	2.713	3.504
LA	72	02	10	31	Travaux dans les bâtiments propriétés de la Région wallonne cofinancés par le FIDDER en vue de promouvoir les restaurations, rénovation et réaffectation de l'Abbaye de Villers-la-Ville	0	0	0	0	0
LA	72	03	10	31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	5.639	7.134	-499	5.140	7.941
PM	72	04	10	31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	451	251	0	451	251
LA	72	06	00	31	Equipement des bâtiments occupés par la Région wallonne	0	0	100	100	85
LA	72	07	10	31	Mesures pour le développement durable	88	74	-63	25	56

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 n° 3-4 sec ord. sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
PM	73 05 10	31	60	60	0	0	60	60
LA	91 01 70	31	13.355	13.355	34	34	13.389	13.389
			21.937	23.398	-59	1.888	21.878	25.286
			23.728	25.292	14	1.926	23.742	27.218
			18.994	20.489	-365	926	18.629	21.415
			20	20	-20	-20	—	—
			72	72	—	—	72	72
			443.108	448.135	-2.845	-7.406	440.263	440.729
			18.994	20.489	-365	926	18.629	21.415
			20	20	-20	-20	—	—
			72	72	—	—	72	72

i - programme d'investissement / ii - crédits de liquidation non limitatifs

31 Travaux dans les bâtiments de la Région et vitrine de Wallonie

31 Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)

Totaux pour le Titre II.

Totaux pour le programme 12.31.

Dont programme d'investissement

Dont fonds budgétaires

Solde des fonds budgétaires au 31 décembre

Totaux pour la division organique 12.

Dont crédits de liquidation non limitatifs

Dont programme d'investissement

Dont fonds budgétaires

Solde des fonds budgétaires au 31 décembre

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	<i>l - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limitatifs</i>											
				<i>Division organique 13.</i>								
				<i>Routes et bâtiments</i>								
				Programme 13.01.								
				Fonctionnel								
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
LA	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	87.718	87.718	-1.284	-1.284	86.434	86.434		86.434
				Dont arrêtés(s) de transfert	-1.209	-1.209						
LA	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	73	73	0	0	73	73		73
LA	12	02	00	01 Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGOI	3.574	3.574	0	0	3.574	3.574		3.574
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	91.365	91.365	-1.284	-1.284	90.081	90.081		90.081
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
LA	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	10	10	0	0	10	10		10
LA	74	02	00	01 Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGOI	641	641	0	0	641	641		641
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	651	651	0	0	651	651		651
				Totaux pour le programme 13.01.	92.016	92.016	-1.284	-1.284	90.732	90.732		90.732
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>								
				<i>Dont programme d'investissement</i>								
				<i>Dont fonds budgétaires</i>								
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- mise ordon- naire	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
	L - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités								
	Programme 13.02.								
	Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil								
	Titre I - Dépenses courantes								
PR	01	02	00	02	Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales	0	0	0	0
					Solde au 1er janvier	0	0	0	0
					Recettes de l'amis en cours	300	0	300	0
					Disponible pour l'année	300	0	300	0
					Dépenses à charge du Fonds	300	0	300	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0
PR	01	03	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de l'accord politique entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour une réforme de la fiscalité routière	780	780	-211	569
PR	12	01	00	02	Achat de biens et services à la SOFICO	61.400	61.400	0	61.400
PR	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	68	68	0	68
PR	12	03	30	02	Etudes	283	495	0	283
					Dont arrêtés(s) de réallocation	-100	-100	0	0
PR	12	04	12	02	Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier	350	350	0	350
PR	12	05	30	02	Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVel	212	255	0	212
					Dont arrêtés(s) de réallocation	-111	-111	0	0
PR	12	06	10	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	3.000	3.000	0	3.000
PR	12	09	10	02	Développement d'applications informatiques	450	750	-300	150
PR	12	11	11	02	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration pour le réseau non structurant	820	820	0	820
PR	14	01	10	02	Entretien du réseau non structurant	37.300	33.893	-70	37.230
PR	14	03	10	02	Achat de fondations chimiques pour le réseau non structurant	4.500	4.000	0	4.500
PR	14	04	10	02	Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	8.000	8.000	4.000	12.000
PR	31	01	32	02	(Nouveau) Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'études diverses	100	100	0	100
					Dont arrêtés(s) de réallocation	+100	-100	0	0
PR	33	02	00	02	Subventions à des organismes belges ou étrangers	43	43	0	43
PR	33	04	00	02	Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	51	50	0	51
					Dont arrêtés(s) de réallocation	-51	-51	0	0
PR	34	02	41	02	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région quant à des faits survenus sur le réseau non structurant	3.514	3.700	0	3.514
					Dont arrêtés(s) de transfert	-300	-300	0	0

41/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>l - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités</i>										
PR	43	02	00	02	Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	130	200	0	0	130	200
					Dont arrêlé(s) de réallocation	-60	-130				
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	121.301	118.204	3.419	2.636	124.720	120.840
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
PR	f	01	00	02	Fonds budgétaire : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)	14.795	21.528	-4.413	-5.077	10.382	16.451
					Recettes de l'année en cours	62.469	62.469	0	0	62.469	62.469
					Disponibles pour l'année	77.264	83.997	-4.413	-5.077	72.851	78.920
					Dépenses à charge du Fonds	62.469	62.469	0	0	62.469	62.469
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	14.795	21.528	-4.413	-5.077	10.382	16.451
PR	51	01	11	02	Subventions en capital à la SOFICO	11.000	11.000	0	0	11.000	11.000
PR	63	01	41	02	Subvention au CGT pour le financement d'infrastructures routières à vocation touristique	0	0	0	0	0	0
PR	f	63	09	31	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER	0	0	0	0	0	0
PR	f	72	01	10	Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains	800	500	0	0	800	500
					Dont arrêlé(s) de réallocation		-300				
PR	f	73	01	11	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structuré, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	97.003	57.835	-3.750	0	93.253	57.835
PR	f	73	03	11	Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne	4.473	16.542	0	0	4.473	16.542
					Dont arrêlé(s) de transfert		+11.912				
PR	73	04	11	02	(Nouveau) Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne (2014-2020)	0	0	0	0	0	0
PR	f	73	05	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes	4.000	3.500	-500	-500	3.500	3.000
PR	f	73	07	11	Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structuré	6.000	4.000	0	-1.000	6.000	3.000
PR	f	73	08	11	Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	150	139	0	0	150	139
					Dont arrêlé(s) de réallocation		+19				
PR	73	09	10	02	Financement de la partie routière des accès aux Zones d'activités économiques suivant le principe 20-80	500	500	-500	-500	0	0
PR	74	01	22	02	Achat de véhicules-toureaux	0	100	136	0	136	100
PR	74	08	00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes	2.500	4.000	475	-1.000	2.975	3.000
PR	81	01	00	02	Intervention dans le capital de la SOFICO	0	0	0	0	0	0
PR	93	08	00	02	Convention de commissariat avec la SOFICO dans le cadre de la refecton des autoroutes E411 et E25 en province de Luxembourg	8.400	8.400	0	0	8.400	8.400

42/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l. - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limitatifs</i>									
	Titre I - Dépenses courantes									
	Programme 13.03. Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électronique									
	Titre I - Dépenses courantes									
	Fonds budgétaire : Fonds des études techniques (dècret du 17 décembre 1992) créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
PR	01	03	00	03						
	Total pour le programme 13.02. Dont programme d'investissement Dont fonds budgétaires Solde des fonds budgétaires au 31 décembre									
	Titre II - Dépenses de capital									
	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électroniques sur le réseau non structurant									
PR	12	01	00	03						
PR	12	02	00	03						
PR	12	03	11	03						
PR	12	04	11	03						
PR	12	06	30	03						
PR	12	09	30	03						
PR	14	02	10	03						
PR	14	03	10	03						
PR	14	06	10	03						
PR	14	07	10	03						
	Total pour le Titre I.									
	Titre II - Dépenses de capital									
	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électroniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie									
PR	i	73	01	11	03					

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation			
	i - programme d'investissement / ni - crédits de liquidation non limités												
PR	73	10	11	03	3.500	4.370	0	0	3.500	4.370			
PR	73	15	11	03	0	0	0	0	0	0			
PR	73	25	11	03	0	20	0	0	0	20			
PR	74	01	00	03	200	200	0	0	200	200			
	<i>Totaux pour le Titre II</i>				9.700	11.990	-500	-500	9.200	11.490			
	Totaux pour le programme 13.03.				25.489	29.219	1.525	1.525	27.014	30.744			
	<i>Dont programme d'investissement</i>				9.500	11.790	-500	-500	9.000	11.290			
	<i>Dont fonds budgétaires</i>				700	700	2.025	2.025	2.725	2.725			
	<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>				2.023	2.189	-1.051	614	972	2.803			

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	I. - programme d'investissement / II. - crédits de liquidation non limités											
	Programme 13.11. Infrastructures sportives.											
	Titre I. - Dépenses courantes											
RC	01	01	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique	0	0	0	0	0	0	0
					Solde au 1er janvier							
					Recettes de l'année en cours	800	800	0	0	800	800	800
					Disponibles pour l'année	800	800	0	0	800	800	800
					Dépenses à charge du Fonds	800	800	0	0	800	800	800
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0	0
RC	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	85	85	0	0	85	85	85
RC	12	09	00	11	Développement de l'application informatique "Cadosport"	0	17	0	0	0	17	17
					Dont arrêté(s) de réallocation		+17					
RC	31	01	00	11	Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	500	500	0	0	500	500	500
RC	33	02	00	11	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	850	850	0	0	850	850	850
RC	33	03	00	11	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonie	185	185	0	0	185	185	185
RC	33	04	00	11	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3.715	3.715	0	0	3.715	3.715	3.715
RC	41	01	40	11	Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	388	388	0	0	388	388	388
RC	43	01	00	11	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	12.147	12.147	0	0	12.147	12.147	12.147
RC	43	03	32	11	Subventions et indemnités aux administrations publiques locales en matière d'infrastructures sportives	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le Titre I.	18.670	18.687	0	0	18.670	18.687	18.687
					Titre II. - Dépenses de capital							
RC	52	01	10	11	(Nouveau) Subvention au secteur autre que public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	60	60	0	0	60	60	60
RC	52	06	10	11	Dont arrêté(s) de réallocation	-60	+60					
					Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	10.835	8.090	800	0	11.635	8.090	8.090
RC	63	01	21	11	(Nouveau) Subvention au secteur public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	40	40	0	0	40	40	40
					Dont arrêté(s) de réallocation	-40	+40					

45/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- mstre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
	I. - programme d'investissement / II. - crédits de liquidation non limités								
RC	63	08 21	11	0	200	0	0	0	200
	Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes								
RC	63	09 21	11	15.259	12.657	1.252	352	16.511	13.009
	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes.								
	Dont arrêtés(s) de réallocation								
	- 380								
RC	63	10 21	11	0	0	0	0	0	0
	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par les pouvoirs locaux et leurs régies autonomes - cofinancement européen								
RC	63	11 21	11	2.800	2.783	0	0	2.800	2.783
	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"								
	Dont arrêtés(s) de réallocation								
RC	74	01 00	11	0	- 17	0	0	0	14
	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme								
RC	74	02 00	11	5	5	0	0	5	5
	Achat de matériel sportif pour équiper la salle de gymnastique dit C.A. SPW, Boulevard du Nord								
RC	74	03 22	11	0	0	0	0	0	0
	Rénovation des terrains de tennis sur le site des grands malades à Jambes								
RC	74	04 22	11	280	280	0	0	280	280
	Achat de défibrillateurs externes automatiques pour équiper les infrastructures sportives de Wallonie								
	Dont arrêtés(s) de réallocation								
	280								
	Total pour le Titre II			29.293	24.129	2.052	352	31.345	24.481
	Total pour le programme 13.11			47.963	42.816	2.052	352	50.015	43.168
	Dont programme d'investissement								
	Dont fonds budgétaires			800	800			800	800
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre								
	Programme 13.12.								
	Travaux subsidés								
	Titre I. - Dépenses courantes								
FU	12	03 11	12	60	60	0	0	60	60
	Frais de réunions en matière de travaux subsidés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques								
FU	12	06 00	12	5	5	0	0	5	5
	Achat de biens meubles non durables								
FU	33	02 00	12	41	59	0	0	41	59
	Subventions et indemnités - secteur privé								
	Dont arrêtés(s) de réallocation								
	113								
FU	43	02 30	12	40	40	0	0	40	40
	Subventions et indemnités - secteur public								
	Total pour le Titre I.			146	164	0	0	146	164
	Titre II. - Dépenses de capital								

46/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	<i>l. - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités</i>											
FU	51	01	11	12	Subvention à l'intercommunale IDETA pour l'acquisition de bâtiments Dont arrêlé(s) de réallocation	0	1.500	0	0	0	0	1.500
FU	i	63	01	21	Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidés Dont arrêlé(s) de réallocation	0	1.500	0	0	0	0	130
FU	i	63	02	21	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des activités reconnues ou de l'exercice de la morale laïque - Plan Trémaux.	2.550	2.000	0	0	0	2.550	2.000
FU	i	63	03	21	Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux Dont arrêlé(s) de réallocation	45.575	45.575	0	0	0	45.575	45.575
FU	i	63	04	21	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale Dont arrêlé(s) de réallocation	3.025	182	167	167	167	3.192	349
PM	i	63	05	21	Fonds des Calamités Dont arrêlé(s) de réallocation	0	0	0	0	0	0	0
FU	i	63	06	00	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux d'entretien des voiries suite aux dégâts d'hiver 2008-2009	0	0	0	0	0	0	0
PR	i	63	07	21	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie Dont arrêlé(s) de réallocation	100	11	0	0	0	100	11
FU	i	63	08	21	Subventions pour des investissements supra-communaux	360	360	0	0	0	360	360
FU	i	63	10	21	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - C.P.A.S et subvention au C.R.A.C. pour le financement des travaux de voiries.	17.300	17.300	0	0	0	17.300	17.300

47/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
FU	63	11	21	12 Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional <i>Dont arrêt(s) de transfert</i>	0	9.587	0	0	0	0	9.587
FU	63	12	21	12 Plan air-climat : éclairage public	0	-6.792	0	0	0	0	0
FU	63	13	21	12 (Nouveau) Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020 Axe IV	0	0	0	0	0	0	0
FU	63	14	21	12 Versement au CRAC pour des travaux d'entretien de voirie dans le cadre du droit de tirage	0	0	0	0	0	0	0
FU	63	15	21	12 Subvention au CRAC pour le financement de travaux d'entretien de voirie	2.000	2.000	0	0	0	0	2.000
FU	63	16	21	12 Versements au CRAC pour des travaux relevant des travaux subsideés	2.600	2.600	0	0	0	0	2.600
FU	74	06	00	12 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	74	74	0	0	0	0	74
				<i>Totaux pour le Titre II</i>	73.584	81.319	167	167	167	167	81.486
				Totaux pour le programme 13.12.	73.730	81.483	167	167	167	167	81.650
				<i>Dont programme d'investissement</i>	20.210	19.790	—	—	—	—	19.790
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—
				Totaux pour la division organique 13.	557.794	532.723	1.740	396	1.740	396	533.119
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	199.982	159.884	-4.750	-2.000	-4.750	-2.000	157.884
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	64.269	64.269	2.025	2.025	2.025	2.025	66.294
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	16.818	23.717	-5.464	-4.463	-5.464	-4.463	19.254

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
<i>1 - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités</i>									
<i>Division organique 14.</i>									
<i>Mobilité et voies hydrauliques</i>									
Programme 14.01.									
Fonctionnel									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	75.056	- 1.109	73.947	73.947
					Dont arrêté(s) de transfert	+310			
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	71	0	71	71
PR	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques, spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	90	0	90	225
CD	12	03	00	01	Prestations de services réalisés dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Mobilité	0	0	0	404
					Dont arrêté(s) de transfert	-404			
CD	12	04	30	01	Prestations de services réalisés dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an	0	0	0	0
LA	12	05	00	01	Entretien, réparation, entretien et assurance des véhicules de la DGO2	1.082	0	1.082	1.082
PR	12	06	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques, spécifiques - programme à moins d'un an ; matières : Voies hydrauliques, génie civil et électromécanique (Nouveau) Achats de biens meubles non durables	0	0	0	0
LA	12	07	11	01	Achats de biens meubles non durables	10	0	10	10
					Dont arrêté(s) de réallocation	10	0	10	10
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	76.309	- 1.109	75.200	75.739
						76.848	- 1.109		
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	18	0	18	18
					Dont arrêté(s) de réallocation	-10			
PR	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	140	0	140	160
					Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques	0	0	0	0
PR	74	03	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Electromécanique	0	0	0	0
CD	74	04	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques ; matière : Mobilité	0	0	0	0

49/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation			
	L - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limitatifs												
CD	74	05	22	01	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LA	74	06	00	01	589	589	0	0	589	589	0	589	589
					747	767	—	—	747	767	—	747	767
					77.056	77.615	-1.109	-1.109	75.947	76.506	—	75.947	76.506
					<i>Totaux pour le Titre II.</i> Totaux pour le programme 14.01. <i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i> <i>Dont programme d'investissement</i> <i>Dont fonds budgétaires</i> <i>Soit des fonds budgétaires au 31 décembre</i>								
					Programme 14.02. (Modifié) Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière <i>Titre I - Dépenses contractées</i>								
CD	01	01	00	02	0	50	0	0	0	0	0	0	50
CD	01	02	00	02	710	770	0	0	710	770	0	710	770
CD	01	03	00	02	527	426	0	0	527	426	0	527	426
CD	01	04	00	02	220	227	0	0	220	227	0	220	227
CD	01	05	00	02	-11	1.027	0	-46	978	981	0	978	981
					<i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i> <i>primitifs de la mobilité et d'actions de promotion de la mobilité durable</i> <i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i> <i>Actions visant à l'évaluation, la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation des Plans de</i> <i>mobilité et des Plans de déplacement</i>								

50/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
PR	01	06	00	02	0	0	0	0	0	0	
	l - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités				(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds régional de la sécurité routière et de la sensibilisation à la sécurité routière						
					0	0	0	0	0	0	
					0	0	400	400	400	400	
					0	0	0	400	400	400	
					0	0	0	0	0	0	
					0	0	0	0	0	0	
					0	0	83	46	83	46	
CD	01	07	00	02	0	0	0	0	0	0	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						
					(Nouveau) Dépenses de toute nature visant à favoriser l'utilisation, la disponibilité ou la fourniture de données relatives aux impacts économiques et/ou environnementaux de la mobilité						
CD	01	12	00	02	175	170	0	0	175	170	
					Soutien aux initiatives de mobilité rurale complémentaire à l'offre de transport en commun et à leur coordination						
CD	01	13	00	02	0	0	0	0	0	0	
					Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la Programmation 2014-2020 dans le cadre de la mobilité						
CD	01	14	00	02	120	60	0	0	120	60	
					Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région au Programme de développement rural de la Wallonie 2014-2020						
PR	01	16	00	02	70	70	100	100	170	170	
					(Nouveau) Dépenses de toute nature relatives au développement et à la promotion des voies navigables et des politiques intermodales en matière de transport de personnes et de marchandises ainsi qu'à la gestion de la mobilité						
CD	12	02	00	02	-70	+70	0	0	0	2	
					Dont arrêtés(s) de réallocation						
					Etudes et actions de soutien en matière de marketing de la mobilité et de politique cyclable						
CD	12	03	00	02	332	262	0	0	332	262	
					Dont arrêtés(s) de réallocation						
					Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM						
CD	12	04	00	02	28	119	-100	0	83	19	
					Dont arrêtés(s) de réallocation						
					Etudes relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité						
CD	12	05	00	02	149	204	0	0	149	204	
					Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions						
CD	33	01	00	02	-200	-145	0	0	1.047	1.030	
					Dont arrêtés(s) de réallocation						
					Dont arrêtés(s) de transfert						
					Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable						
CD	33	02	00	02	1.047	1.030	0	0	1.047	1.030	
					Dont arrêtés(s) de réallocation						
CD	33	03	00	02	-150	0	0	0	0	0	
					Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité durable						
CD	33	03	00	02	13	13	0	0	13	13	
					Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté						

51/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux					
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation				
<i>1 - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités</i>														
PR	33	05	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation à la sécurité routière Dont arrêts(s) de réallocation	190	-70	-48	66	190	-70	142	256	
PR	41	01	21	02	Subventions au secteur public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	100	100	-52	27	100	100	48	127	
CD	41	02	40	02	Subventions pour la définition et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en RV	43	43	0	0	43	43	43	43	
CD	41	03	40	02	Subvention à ITVEPS pour le fonctionnement de l'observatoire de la mobilité	176	176	0	0	176	176	176	176	
CD	43	01	00	02	Subvention pour favoriser et promouvoir la mobilité cyclable en RV	0	0	0	0	0	0	0	0	
CD	43	02	00	02	Subvention aux pouvoirs publics pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM et des politiques cyclables	0	0	0	0	0	0	0	0	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						5.033	4.939	383	493	5.033	4.939	5.416	5.432	
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>														
CD	01	08	00	02	(Nouveau) Dépenses de toute nature en matière de mobilité	0	0	500	500	0	0	500	500	
CD	01	09	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en œuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	0	43	0	0	0	43	0	43	
CD	01	10	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural de la Wallonie 2007-2013	0	77	0	0	0	77	0	77	
CD	01	11	00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et à développer les déplacements à vélo	800	2.870	0	0	800	2.870	800	2.870	
CD	32	01	00	02	Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité durable Dont arrêts(s) de réallocation	7	7	0	0	7	7	7	7	
CD	63	01	21	02	Subventions complémentaires d'impulsion vélo-piétons aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité Dont arrêts(s) de réallocation	11	11	2.000	2.000	11	11	6.730	5.787	
CD	63	02	00	02	Subvention aux pouvoirs locaux pour l'achat de véhicules propres	0	34	0	0	0	34	0	34	
CD	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme Dont arrêts(s) de transfert	159	-99	-83	0	159	-99	76	0	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						5.696	6.818	2.417	2.500	5.696	6.818	8.113	9.318	
Totaux pour le programme 14.02.						10.729	11.757	2.800	2.993	10.729	11.757	13.529	14.750	
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—	400	400	—	—	400	400	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—	—	—	—	—	—	—	

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux												
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation										
	L - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non finantés																			
	Programme 14.03.																			
	Titre I - Dépenses courantes																			
CD	01	01	00	03	33	90	0	0	33	90	0	0	33	90						
	Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains, interurbains et ruraux																			
	Dont arrêtés(s) de réaffectation																			
CD	01	02	00	03	120	120	0	0	120	120	0	0	120	120						
	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite																			
PR	01	03	00	03	354	354	350	350	354	704	350	350	704	704						
	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires																			
CD	01	05	00	03	6.492	6.492	0	0	6.492	6.492	0	0	6.492	6.492						
	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire																			
CD	12	01	30	03	5.495	5.495	0	0	5.495	5.495	0	0	5.495	5.495						
	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions																			
CD	12	02	00	03	68	68	0	0	68	68	0	0	68	68						
	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration																			
CD	12	03	11	03	19	19	0	0	19	19	0	0	19	19						
	Dépenses de toute nature liées au LRAM de Liège																			
CD	12	04	00	03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés THC.																			
CD	31	01	22	03	340.409	340.409	0	0	340.409	340.409	0	0	340.409	340.409						
	Intervention régionale dans le financement des lignes interrégionales (Actions prioritaires pour l'Avenir wallon)																			
CD	31	02	22	03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
	Intervention financière de la Région dans le financement de nouvelles lignes en transport collectif																			
CD	31	03	22	03	2.720	2.720	-2.500	-2.500	2.720	220	-2.500	-2.500	220	220						
	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC pour la compensation des tarifs réduits jeunes (12-24 ans)																			
CD	31	04	22	03	17.056	17.056	0	0	17.056	17.056	0	0	17.056	17.056						
	Contribution régionale à la mise en oeuvre par les TIC d'un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite																			
CD	31	06	22	03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de la Société régionale wallonne du Transport																			
CD	31	07	22	03	13.892	13.892	0	0	13.892	13.892	0	0	13.892	13.892						
	Engagements sociaux S.R.W.T.																			
CD	31	08	22	03	37.164	37.164	-4.093	-4.093	37.164	33.071	-4.093	-4.093	33.071	33.071						
	Intervention financière de la Région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun																			
CD	31	09	22	03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
	Intervention financière de la Région en faveur de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et interurbains																			
CD	31	10	03	03	220	220	0	0	220	220	0	0	220	220						
	Intervention financière de la Région dans le financement des missions complémentaires des cinq sociétés TEC et de la SRWT																			
CD	31	11	22	03	7.000	7.000	0	0	7.000	7.000	0	0	7.000	7.000						
	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle																			
CD	41	01	40	03	192	192	0	0	192	192	0	0	192	192						
	Subvention octroyée aux établissements scolaires en vue d'assurer le service du transport scolaire pour un déplacement destiné à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique																			
CD	41	02	03	03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	L I B E L L E S								
	I - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non limités								
CD	42	02	00	0	0	0	0	0	0
CD	43	01	22	0	0	0	0	0	0
CD	45	01	21	75	75	0	0	75	75
	Total pour le Titre I.			431.309	431.366	-6.243	-6.243	425.066	425.123
	Titre II - Dépenses de capital								
CD	01	04	00	0	0	0	0	0	0
CD	51	01	11	500	1.150	0	0	500	1.150
CD	51	02	11	11.185	11.809	0	0	11.185	11.809
CD	51	04	11	0	0	0	0	0	0
CD	51	05	11	0	0	0	0	0	0
CD	51	07	11	32.980	32.980	0	0	32.980	32.980
CD	51	08	11	2.629	2.629	0	0	2.629	2.629
CD	51	09	11	10.369	10.369	0	0	10.369	10.369
CD	51	10	11	-83	-83	0	0	0	510
CD	51	11	11	750	750	0	0	750	750
CD	51	12	11	0	0	0	0	0	0
CD	73	01	41	502	1.030	0	0	502	1.030
	Total arrêté(s) de réallocation			-83	-140	0	0	165	5
CD	74	06	00	165	-160	0	0	165	5
CD	81	01	41	233	233	0	0	233	233
	Total pour le programme 14.03.			59.313	61.465	-6.243	-6.243	59.313	61.465
	Total pour le programme 14.03.			490.622	492.831	-6.243	-6.243	484.379	486.588
	Dont fonds budgétaires.			58.413	60.197			58.413	60.197

54/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
	L - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limitatifs								
	Soixte des fonds budgétaires au 31 décembre								
	Programme 14.04. Aéroports et aérodrômes régionaux.								
	Titre L - Dépenses courantes								
CD	01	05	00	04	111	87	0	111	87
						- 24			
CD	12	02	00	04	47	47	0	47	47
CD	12	03	11	04	79	79	0	79	79
CD	12	04	00	04	6.800	6.800	0	6.800	6.800
CD	12	05	11	04	151	221	0	151	221
						+70			
CD	12	07	00	04	106	106	0	106	106
CD	12	08	00	04	13	13	0	13	13
CD	12	09	11	04	20	20	0	20	20
CD	14	01	10	04	46	46	0	46	46
CD	14	02	10	04	150	150	0	150	150
CD	14	04	10	04	10	10	0	10	10
CD	31	01	22	04	186	186	0	186	186
CD	31	04	22	04	5.226	5.226	0	5.226	5.226
CD	31	05	32	04	8.800	8.800	0	8.800	8.800
CD	31	06	32	04	6.250	6.250	0	6.250	6.250
CD	31	07	22	04	5.721	5.721	0	5.721	5.721
CD	31	10	00	04	21.231	21.231	0	21.231	21.231
CD	31	12	00	04	7.956	7.956	0	7.956	7.956

55/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- mise ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non limitatifs									
CD	31	15	00	04	15.855	15.855	0	0	15.855	15.855
	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité (matériellement financées par augmentation de capital)									
CD	33	01	00	04	106	60	0	0	106	60
	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales									
	Dont arrêté(s) de réaffectation									
CD	41	01	40	04	38	-46	0	0	38	38
	Dotation au Forum pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)									
	Total pour le Titre I.				78.902	78.902	0	0	78.902	78.902
	Titre II - Dépenses de capital									
CD	74	06	00	04	31	31	0	0	31	31
	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme									
CD	74	07	00	04	0	0	0	0	0	0
	Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit									
CD	81	01	00	04	400	400	0	0	400	400
	Augmentation de capital de la SOWAER									
	Total pour le Titre II.				431	431	0	0	431	431
	Total pour le programme 14.04.				79.333	79.333	0	0	79.333	79.333
	Dont programme d'investissement									
	Dont fonds budgétaires									
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre									

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
	L - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités								
	Programme 14.11. Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil								
	Titre 1 - Dépenses courantes								
PR	01	02	00	11	Fonds budgétaire : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)				
					Solde au 1er janvier	10.281		14.589	
					Recettes de l'année en cours	2.000	- 9.360	2.299	921
					Disponibles pour l'année	12.281		0	2.000
					Dépenses à charge du Fonds	2.000	- 9.360	2.299	2.921
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	10.281	0	0	2.000
PR	01	03	00	11	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen pour le secteur de la pêche 2007-2013	0	- 9.360	2.299	921
					Dont arrêts(s) de réaffectation		0	0	63
					Dont arrêts(s) de réaffectation		-63	0	0
PR	12	01	30	11	Achats de biens et services (SOFICO)	17.100	0	0	17.100
PR	12	02	00	11	Relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, frais divers	43	0	0	43
PR	12	03	30	11	Etudes	550	0	0	550
PR	12	04	11	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques, et frais divers des services	-50	0	0	0
PR	12	05	11	11	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques au programme	116	0	0	116
PR	12	10	11	11	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	-10	0	0	116
PR	14	03	10	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	161	0	0	162
PR	31	01	22	11	Intervention dans le cadre des frais de personnel du port autonome de Liège	-20	- 2.000	0	8.000
PR	31	02	22	11	Donation à la Spaque pour le dragage des rivières et canaux, y compris dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation	0	0	0	0
PR	33	01	00	11	Intervention en faveur de l'ITB dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Strasbourg	49	0	0	49
PR	35	02	00	11	Subventions à des organismes belges ou étrangers	7	0	0	7
PR	34	02	41	11	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	-3	0	0	500

57/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux						
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation					
	1. - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités														
PR	41	01	55	11	Subvention à FISSEP	300	584	0	-210	300	374				
PR	41	02	55	11	Subvention à l'ITB dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Strasbourg	-300	0	0	0	0	0				
PR	45	01	40	11	Intervention dans les frais de fonctionnement du Fonds belge de déchéage	0	0	0	0	0	0				
					<i>Total pour le Titre 1.</i>	30.826	45.589	-2.000	-210	28.826	45.379				
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>										
PR	i	51	14	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées	4.000	3.500	0	0	4.000	3.500				
PR	i	51	15	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006 - Phasings out	0	0	0	0	0	0				
PR		51	16	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	2.172	2.172	0	0	2.172	2.172				
PR		51	17	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancées par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2007-2013 et suivante des fonds FEDER	0	2.462	0	0	0	2.462				
PR		51	18	11	Intervention de la Région en faveur de la SOWAFINAL dans le cadre du Plan Marshall 2. vert	236	236	0	0	236	236				
PR		51	19	11	(Nouveau) Intervention de la Région dans les coûts des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège et du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancées par l'U.T. dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	0	0	0	0	0				
PR		61	01	00	Subventions à des organismes belges en matière d'investissements	0	0	0	0	0	0				

58/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	<i>l - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités</i>											
PR	61	02	00	11	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2007-2013 et suivante Dont arrêté(s) de transfert	0	3.450	0	0	0	0	3.450
PR	61	03	00	11	(Nouveau) Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2014-2020	0	-3.450	0	0	0	0	0
PR	73	01	21	11	Renovation et réhabilitation des ponts	3.500	4.200	0	-739	3.500	0	3.461
CD	73	02	21	11	Dragage de rivière set canaux, y compris dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation Dont arrêté(s) de transfert	-1.000	-180	0	0	16.533	0	0
PR	73	03	21	11	Acquisition de terrains, construction, aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	7.000	14.000	0	-2.100	7.000	0	11.900
PR	73	04	21	11	Sécurisation, aménagement et équipement à réaliser dans les barrages-réservoirs, adductions et bassins-réservoirs, y compris les acquisitions de terrains	50	836	0	0	50	0	836
PR	73	05	21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne Dont arrêté(s) de transfert	0	0	0	0	0	0	0
PR	73	06	21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union Européenne (programmation 2007-2013 et suivante)	0	8.096	0	0	0	0	8.096
PR	73	07	21	11	(Nouveau) Financement des programmes RTE-T 2007-2013 et 2014-2020 Dont arrêté(s) de transfert	0	-4.321	0	0	0	0	0
PR	73	08	21	11	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau (PIP)	0	0	0	0	0	0	0
PR	73	09	21	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	2.430	1.300	0	0	2.430	0	1.300
PR	73	10	21	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne Dont arrêté(s) de transfert	0	0	0	0	0	0	0
PR	73	11	21	11	(Nouveau) Acquisition de terrains, sécurisation et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'UE (Programmation 2014-2020)	0	0	0	0	0	0	0
PR	73	21	21	11	Renovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	7.600	8.600	0	0	7.600	0	8.600
PR	74	01	00	11	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques Dont arrêté(s) de transfert	-1.000	413	0	0	241	0	413
					Dont arrêté(s) de transfert	-99	-98					

59/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
PR	81	01	00	11	0	0	0	0	0	0
				Intervention dans le capital de la SOFICO						
				<i>Totaux pour le Titre II</i>						
				Totaux pour le programme 14.11.						
				<i>Dont programme d'investissement</i>						
				<i>Dont fonds budgétaires</i>						
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
				Programme 14.12.						
				<i>Activités</i>						
				voies hydrauliques de la région - construction et entretien au réseau - partie						
				<i>Activités</i>						
				<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
PR	12	02	00	12	17	17	0	0	17	17
PR	12	03	11	12	17	17	0	0	17	17
PR	14	04	10	12	-8	-8	0	0	0	0
PR	14	05	10	12	3.170	3.700	0	0	3.170	3.700
PR	14	06	10	12	-500	0	0	0	0	0
PR	14	06	10	12	4.000	3.800	0	0	4.000	3.800
PR	14	06	10	12	100	100	0	0	100	100
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>						
				<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
PR	i	73	01	21	3.300	5.335	0	-700	3.300	4.635
PR	73	15	11	12	0	0	0	0	0	0
PR	i	73	19	21	2.800	4.000	0	0	2.800	4.000
PR	73	25	11	12	40	40	0	0	40	40

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
PR	74	01	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques	20	50	0	0	20	50
					Dont arrêts(s) de transfert	-30					
					Totaux pour le Titre II.	6.160	9.425		-700	6.160	8.725
					Totaux pour le programme 14.12.	13.464	17.059		-700	13.464	16.359
					Dont programme d'investissement	6.100	9.335		-700	6.100	8.635
					Dont fonds budgétaires						
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						
					Totaux pour la division organique 14.	745.792	773.449	-6.552	-8.108	739.240	765.341
					Dont crédits de liquidation non limitatifs						
					Dont programme d'investissement	85.593	97.768		-2.800	85.593	94.968
					Dont fonds budgétaires	2.000	2.000	400	400	2.400	2.400
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	10.281	14.589	-9.360	2.299	921	16.888

61/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>1 - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limitatifs</i>										
<i>Division organique 15</i>										
<i>Agriculture, ressources naturelles et environnement</i>										
Programme 15.01.										
Fonctionnel										
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
LA	11	03	00	01	117.021	117.021	- 1.723	- 1.723	115.298	115.298
					-93	+93				
					2.277	2.277	- 27	- 27	2.250	2.250
LA	11	04	11	01	11	11	0	0	11	11
LA	12	01	00	01	788	788	0	0	788	788
CD	12	03	00	01	6.111	6.511	0	0	6.111	6.511
RC	12	04	00	01	5.600	6.000	0	0	6.111	6.511
LA	12	06	00	01	21	21	0	0	21	21
					126.229	126.629	- 1.750	- 1.750	124.479	124.879
<i>Totaux pour le Titre I.</i>										
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>										
LA	74	01	00	01	8	8	0	0	8	8
CD	74	02	00	01	30	30	0	0	30	30
RC	74	03	00	01	30	28	0	0	30	28
LA	74	04	00	01	12	12	0	0	12	12
					80	78	—	—	80	78
					126.309	126.707	- 1.750	- 1.750	124.559	124.957
Totaux pour le programme 15.01.										
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>										
<i>Dont programme d'investissement</i>										
<i>Dont fonds budgétaires</i>										
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>										

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- mise ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
	I - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non limités								
	Programme 15.02.								
	Titre I - Dépenses courantes								
RC	12 01 30	02	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	357	367	0	0	357	367
			Dont arrêtés(s) de réallocation						
CD	12 02 00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	688	706	0	0	688	706
CD	12 03 11	02	Etudes dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, cofinancés par le FEAMP	0	0	0	0	0	0
RC	12 05 00	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	2.020	734	0	0	2.020	734
			Dont arrêtés(s) de transfert	+319	-271				
CD	12 06 00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	8	8	0	0	8	8
RC	12 08 30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	77	81	0	0	77	81
RC	12 09 30	02	(Modifié) Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP et FEAMP	99	87	0	0	99	87
			Dont arrêtés(s) de transfert	-34	+22				
RC	12 12 00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	623	623	0	0	623	623
RC	12 13 00	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien de bâtiments (Agriculture et ruralité)	1.654	1.654	0	0	1.654	1.654
CD	12 14 11	02	(Modifié) Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen 2007-2013 (Environnement)	0	0	0	0	0	0
			Dont arrêtés(s) de transfert		-55				
RC	12 15 11	02	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	0	80	0	0	0	80
			Dont arrêtés(s) de transfert		+60				
CD	12 16 00	02	Demaarche qualité	211	170	0	0	211	170
CD	12 19 00	02	Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	369	369	0	0	369	369
CD	12 21 00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	0	0	0	0	0
CD	12 26 00	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien des bâtiments	396	396	0	0	396	396
CD	12 28 00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	13	13	0	0	13	13
CD	30 01 00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la Région - Exécution de jugements arrêtés condamnant la Région en matière d'environnement	21	21	0	0	21	21
			Indemnités diverses découlant de l'engagement de la Région - Exécution de jugements arrêtés condamnant la Région en matière d'environnement						
RC	30 04 00	02	de financement - axe 4 - cofinancement La Région en matière d'agriculture et de ruralité	20	20	0	0	20	20
RC	31 10 00	02	Cofinancement PDR - axe 4	1.896	1.410	-160	-160	1.736	1.250
			Dont arrêtés(s) de transfert	1320	550				

63/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non limités									
RC	33	01	00	02	Subventions à des organismes privés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0	0	0	0
CD	33	04	00	02	(Modifié) Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen 2007-2013	0	322	0	0	322
RC	33	06	00	02	Dont arrêté(s) de transfert européen	0	-162	0	0	197
RC	35	01	40	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	50	83	0	0	83
CD	35	02	40	02	Dont arrêté(s) de réallocation	107	133	0	0	107
CD	35	04	40	02	Dont arrêté(s) de transfert	34	34	0	0	34
RC	35	05	00	02	Dont arrêté(s) de réallocation	159	159	0	0	159
RC	40	01	00	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec la DG-ARNE	0	159	0	0	159
RC	40	02	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	0	159	0	0	159
CD	40	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	0	31	0	0	31
CD	40	05	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture et ruralité)	0	0	0	0	0
RC	41	02	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	0	0	0	0	0
RC	41	05	40	02	Subvention au secteur public - Cofinancement européen - Phasing out	0	0	0	0	0
CD	41	06	40	02	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen 2007-2013	0	0	0	0	0
RC	43	01	22	02	Dont arrêté(s) de transfert	0	0	0	0	0
RC	45	01	40	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	0	0	0	0	0
					Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	967	967	0	0	967
					Subventions et indemnités en matière de politique agricole	0	0	0	0	0
					Donation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	899	899	0	0	899
					Subventions à des organismes publics dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0	0	0	0
					Subventions pour le financement du programme de transition professionnelle (PTP) en faveur de la Communauté germanophone	21	21	0	0	21
					Totaux pour le Titre I.	10.689	9.718	-160	-160	9.558
					Titre II - Dépenses de capital					
RC	51	01	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	0	35	0	0	35
RC	51	02	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0	0	0	0
RC	52	01	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	10	0	0	10
					Dont arrêté(s) de réallocation		110			

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux						
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation					
	I - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non limités														
CD	52	04	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen (environnement)	0	8.644	0	0	0	0	0	0	0	8.644
CD	61	02	00	02	(Modifié) Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen 2007-2013	0	-5.865	0	0	0	0	0	0	0	40
RC	61	03	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	726	+40	0	0	0	0	0	0	726
RC	63	01	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RC	72	02	00	02	Aménagement ou construction de bâtiments	173	173	0	0	0	173	0	0	173	173
RC	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de bâtiments	44	44	0	0	0	44	0	0	44	44
RC	73	01	20	02	Etudes et travaux réalisés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CD	74	01	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Environnement)	209	209	0	0	0	209	0	0	209	209
CD	74	03	00	02	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	-11	+11	0	0	0	33	0	0	33	33
RC	74	04	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Agriculture et ruralité)	383	383	0	0	0	383	0	0	383	383
RC	74	05	22	02	(Modifié) Achats de biens meubles durables et matériels de travaux - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	0	1.372	0	0	0	0	0	0	0	1.372
					Dont arrêtés(s) de transfert		-872								
					Totaux pour le Titre II	842	11.669	-	-	-	842	-	-	842	11.669
					Totaux pour le programme 15.02	11.531	21.387	-160	-160	-160	11.371	-160	-	11.371	21.227
					Dont programme d'investissement										
					Dont fonds budgétaires										
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre										

65/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
<i>l. - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités</i>									
Programme 15.03.									
Développement et Etude du milieu									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
CID	01	02	00	03	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de la protection et du bien-être des animaux	0	0	0	0
					Solde au 1er janvier	185	0	185	0
					Recettes de l'année en cours	185	0	185	0
					Disponibles pour l'année	185	0	185	0
					Dépenses à charge du Fonds	0	0	0	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	865	0	865	0
CID	12	01	00	03	Études, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement relatifs aux activités de contrôles du bien-être animal	865	0	865	0
RC	12	02	00	03	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.393	0	1.393	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	-40	0	0	0
RC	12	05	00	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	335	0	335	0
RC	12	07	00	03	Fonds, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	459	0	459	0
CID	12	09	00	03	Fonds, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (environnement)	701	0	701	0
RC	12	10	30	03	Études et contrats de services pluriannuels	0	0	0	0
RC	12	12	00	03	Études et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEMNA	513	0	513	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	-165	0	0	0
CID	12	26	00	03	Études et frais en matière d'état de l'environnement	376	0	376	0
CID	30	01	00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	42	0	42	0
CID	30	02	00	03	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie", en matière de promotion des roches ornementales	368	0	368	0
RC	31	02	00	03	Subventions et indemnités spécifiques	1.000	0	1.000	0
RC	31	03	00	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	68	0	68	0
RC	31	04	00	03	Subventions à des recherches scientifiques et techniques	0	0	0	0
RC	31	05	30	03	Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	2.875	0	2.875	0
CID	31	09	00	03	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation à la SCRL EcoTechnoPôle Wallonie	0	0	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	-301	0	0	0
RC	33	01	00	03	Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche d'étude du milieu naturel et agricole	579	0	579	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	+190	0	0	0
CID	33	02	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de formation et sensibilisation à l'environnement	0	0	0	0
CID	33	03	00	03	(Nouveau) Subventions au secteur autre que public en matière de protection et de bien-être des animaux	0	0	25	15

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
	L - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités								
RC	33	05	00	03	950	1.265	0	950	1.265
RC	33	06	00	03	1.191	1.191	-100	1.091	1.091
RC	33	09	00	03	700	700	0	700	700
RC	33	11	00	03	381	381	0	381	381
RC	33	13	00	03	335	295	0	335	295
RC	33	15	00	03	-40	40	0	40	40
RC	33	18	00	03	488	488	0	488	488
CD	33	20	00	03	924	924	0	924	924
CD	33	22	00	03	3.273	3.273	0	3.273	3.273
RC	33	23	00	03	6.500	6.500	0	6.500	6.500
CD	41	01	00	03	250	250	-50	200	200
RC	41	02	40	03	18.317	18.317	0	18.317	18.317
RC	41	03	00	03	830	830	0	830	830
RC	41	04	40	03	5.404	5.404	-59	5.345	5.345
RC	41	05	00	03	0	0	0	0	0
CD	41	06	40	03	10.930	10.930	-60	10.870	10.870
RC	41	07	40	03	5.187	4.575	-501	4.686	3.776
RC	43	01	22	03	275	275	0	275	275
RC	43	02	00	03	-25	-25	0	44	44
CD	43	04	00	03	0	20	20	20	60
CD	43	05	00	03	0	0	25	25	15
RC	45	01	23	03	120	120	0	120	120
RC	45	02	23	03	185	185	0	185	185
CD	45	03	23	03	145	125	0	145	125
					66.228	66.140	-1.001	65.227	64.541
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>				
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>				

67/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- mise ordon- nature	A.B.			Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
RC	01	01	00	<i>L I B E L L E S</i>							
				Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (dérivé programme du 18 décembre 2003)							
				Solde au 1er janvier							
				1.426	1.894	-14	89	1.412	1.983		
				641	641	0	0	641	641		
				2.067	2.535	-14	89	2.053	2.624		
				641	641	0	0	641	641		
				1.426	1.894	-14	89	1.412	1.983		
RC	51	01	12	110	103	0	0	110	103		
				Subventions et indemnités spécifiques							
				Dont arrêtés(s) de réaffectation							
RC	52	02	10	23	23	0	0	23	23		
				Subventions aux associations et organismes privés							
RC	52	03	10	30	30	0	0	30	30		
				Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité							
RC	61	01	00	0	7	0	0	0	7		
				(Nouveau) Subventions et indemnités spécifiques au secteur public							
				Dont arrêtés(s) de réaffectation							
RC	61	02	00	1.410	1.410	-350	-350	1.060	1.060		
				Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études							
CD	61	03	41	1.523	1.523	-14	-14	1.509	1.509		
				Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel							
RC	61	04	41	1.258	1.258	-199	-199	1.059	1.059		
				Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études							
RC	63	02	00	0	70	0	0	0	70		
				Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité							
CD	72	01	00	370	330	0	0	370	330		
				Aménagement ou construction de Centres régionaux d'initiation à l'Environnement (CRIE)							
CD	72	02	00	44	44	0	0	44	44		
				Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'initiation à l'Environnement (CRIE)							
RC	74	01	41	65	65	0	0	65	65		
				Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA							
RC	74	02	00	22	22	0	0	22	22		
				Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et Ruralité)							
CD	74	03	00	39	39	0	0	39	39		
				Achats de biens meubles durables spécifiques aux activités de contrôles du bien-être animal							
				Dont arrêtés(s) de transfert							
CD	74	05	00	-11	-11	0	0	0	0		
				Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD							
CD	81	01	00	43	43	0	0	43	43		
				Participation de la Région-SCRLE Eco TechnoPole Wallonie							
				5.578	5.608	-563	-563	5.015	5.045		
				Total pour le Titre II							
				71.806	71.748	-1.564	-2.162	70.242	69.586		
				Total pour le programme 15.03							
				Dont programme d'investissement							
				826	826	0	0	826	826		
				Dont fonds budgétaires							
				1.426	1.894	-14	89	1.412	1.983		
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre							
				Programme 15.04.							
				Aides à l'Agriculture							

68/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>1 - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités</i>										
<i>Titre I - Dépenses contractées</i>										
RC	12	03	00	(Modifié) Achats de biens et de services non durables spécifiques au programme (dont études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, ...) et au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC) Dont arrêté(s) de transfert	1.788	1.260	- 1.196	- 839	592	421
RC	12	04	00	Achats de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC) Dont arrêté(s) de transfert	-673	-857	0	0	1.438	1.015
RC	12	05	11	Achat de biens et services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC) Dont arrêté(s) de transfert	0	0	0	0	0	0
RC	12	06	00	Achat de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	0	0	0	0	0	0
RC	21	01	00	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	100	100	0	0	100	100
RC	31	01	12	Aides aux investissements agricoles	2.000	6.000	0	0	2.000	6.000
RC	31	02	12	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR	0	2.200	0	0	0	2.200
RC	31	03	12	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR	0	850	0	0	0	850
RC	31	04	12	(Modifié) Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013 et PDR 2014-2020	13.000	10.849	0	0	13.000	10.849
RC	31	05	12	(Modifié) Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR 2007 - 2013 et PDR 2014-2020 Dont arrêté(s) de transfert	3.550	-651	0	0	3.550	3.550
RC	31	06	00	Aides aux groupements agricoles et à l'élevage	100	100	0	0	100	100
RC	31	07	00	Aides agr-environnementales - Cofinancement PDR	14.300	17.315	0	0	14.300	17.315
RC	31	08	00	Subventions en faveur des éleveurs pour l'équipement des pâtures le long des cours d'eau	0	0	0	0	0	0
RC	31	09	00	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR	8.050	8.050	0	0	8.050	8.050
RC	31	10	00	Aides à la production intégrée de fruits à pépins - Cofinancement PDR	0	0	0	0	0	0
RC	31	11	32	Aides en matière de biométhanisation	0	240	0	0	0	240
RC	31	12	32	Subventions et indemnités au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	0	0	0	0	0	0
RC	33	11	00	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	50	50	0	0	50	50
RC	33	12	00	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	316	577	0	0	316	577
RC	34	01	00	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR	2.200	2.400	0	0	2.200	2.400
RC	34	02	00	Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	42	42	0	0	42	42
RC	34	03	00	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - cofinancement européen - PDR	0	0	0	0	0	0
RC	41	01	00	Dotations au Fonds wallon des calamités naturelles - Division "Fonds wallon des calamités agricoles"	4.500	4.500	0	0	4.500	4.500

69/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I. - programme d'investissement / II. - crédits de liquidation non limités									
RC	41	03	00	04	900	1.245	0	0	900	1.245
	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)									
RC	41	04	00	04	300	190	0	0	300	190
	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)									
RC	43	04	01	04	125	125	0	0	125	125
	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000									
RC	45	01	01	04	1.500	1.500	0	0	1.500	1.500
	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses PFOGA Garantie, PEAGA et TEADIR									
	<i>Totaux pour le Titre I.</i>				54.259	62.158	- 1.196	- 839	53.063	61.319
	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
RC	01	04	00	04						
	Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.									
	<i>Solde au 1er janvier</i>				453	583	- 11	- 135	442	448
	<i>Recettes de l'année en cours</i>				319	319	10	10	329	329
	<i>Disponibles pour l'année</i>				772	902	- 1	- 125	771	777
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>				319	319	10	10	329	329
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>				453	583	- 11	- 135	442	448
RC	51	01	12	04	0	0	0	0	0	0
	Primes de première installation - Cofinancement PDR									
RC	51	03	12	04	0	0	0	0	0	0
	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR									
RC	51	04	12	04	5.600	5.600	0	0	5.600	5.600
	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agr-environnementales - Cofinancement PDR									
RC	51	05	22	04	400	400	0	0	400	400
	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture									
RC	51	06	00	04	0	0	0	0	0	0
	Aides pour la mise en conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage - Cofinancement PDR									
RC	51	07	12	04	4.000	4.000	0	0	4.000	4.000
	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013									
RC	61	01	00	04	0	0	0	0	0	0
	Prélèvement pour non recouvrement sur le Fonds des quotas laitiers									
RC	63	02	00	04	1.000	500	0	0	1.000	500
	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics									
RC	63	03	42	04	2.733	500	0	0	2.733	500
	Subventions aux halls-relais agricoles									
RC	74	01	22	04	384	384	0	0	384	384
	Achats de biens meubles informatiques durables spécifiques au programme									
	<i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>				- 14	- 14	0	0	0	0
	<i>(Modifié) Achats de biens meubles durables spécifiques au programme et au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)</i>				14	14	0	0	14	14
RC	74	02	00	04	14	14	0	0	14	14
	Dont arrêtés(s) de réallocation									
	<i>Totaux pour le Titre II.</i>				14.450	11.717	10	10	14.460	11.727
	Totaux pour le programme 15.04.				68.709	73.875	- 1.186	- 829	67.523	73.046
	<i>Dont programme d'investissement</i>				—	—	—	—	—	—
	<i>Dont fonds budgétaires</i>				319	319	10	10	329	329
	<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>				453	583	- 11	- 135	442	448

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- mise ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
	L - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités								
	Programme 15.11. Nature, Forêt, Chasse-pêche Titre I - Dépenses courantes								
RC	12	02	00	765	765	0	0	765	765
	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, ... ainsi que le précompte mobiliser sur les locations de chasse								
RC	12	03	30	607	636	0	0	607	636
	Etudes et contrats de service pluriannuels								
RC	12	04	50	-40	-40	0	0	0	0
	Dont arrêtés(s) de réallocation								
RC	12	05	30	650	693	0	0	650	693
	Conventions d'études et contrats de service - Co-financement européen - PDR								
	Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des piscicultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la couronne								
RC	12	06	11	0	0	0	0	0	0
	Lutte sanitaire en forêt wallonne								
RC	12	07	11	131	216	0	0	131	216
	Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000								
RC	12	08	30	214	214	0	0	214	214
	Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales								
RC	12	09	00	938	938	0	0	938	938
	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF								
RC	12	10	00	20	120	0	0	20	120
	Dont arrêtés(s) de réallocation								
RC	12	10	00	149	149	0	0	149	149
	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Comptoir forestier et du Service de la Pêche								
RC	33	01	00	1.138	1.148	0	0	1.138	1.148
	Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture								
RC	33	03	00	-50	-50	0	0	0	55
	Dont arrêtés(s) de réallocation								
RC	33	04	00	88	88	0	0	88	88
	Subventions au secteur autre que public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)								
RC	33	05	00	742	742	0	0	742	742
	Subventions aux Centres de Réhabilitation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage								
RC	33	07	00	-92	+92	0	0	0	0
	Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres)								
RC	33	10	00	415	333	0	0	415	333
	Dont arrêtés(s) de réallocation								
RC	33	11	00	366	250	0	0	366	250
	Subvention au secteur privé pour activités de formation								
RC	33	12	00	295	495	0	0	295	495
	Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000								
RC	34	01	41	175	237	0	0	175	237
	Subventions et indemnités au secteur autre que public - Co-financement européen - Life								
RC	34	01	41	-75	-13	0	0	175	237
	Subventions pluriannuelles au secteur autre que public - Co-financement européen - Life								
	Dont arrêtés(s) de réallocation								
	Indemnisation de dégâts des espèces protégées								
	Dont arrêtés(s) de réallocation								

71/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I. - programme d'investissement / II. - crédits de liquidation non limités										
RC	34	04	00	5	17	0	0	0	0	5	17
	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'intérêt de haies, d'arbres d'allègement et de vergers										
RC	41	01	40	375	375	0	0	0	0	375	375
	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne en vue d'assurer le secrétariat des Commissions de conservation des sites Natura 2000 et des Conseils supérieurs wallons de la pêche et de la chasse										
RC	43	01	00	-75	430	0	0	0	0	360	430
	Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture										
RC	43	02	00	475	475	0	0	0	0	475	475
	Subventions pour l'Office Economique wallon du Bois										
RC	43	03	22	0	40	0	0	0	0	0	40
	Subventions au secteur public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (fonds européen de la pêche)										
RC	43	04	22	4.059	4.059	-300	-300	-300	-300	3.759	3.759
	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000										
RC	43	06	22	1.218	866	0	0	0	0	1.218	866
	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels										
RC	43	07	22	+218	925	-11	-9	-11	-9	749	916
	Dont arrêtés(s) de réallocation										
RC	44	01	00	760	560	0	0	0	0	560	560
	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels										
	Dont arrêtés(s) de réallocation										
RC	44	01	00	-170	560	0	0	0	0	560	560
	Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable										
	Dont arrêtés(s) de réallocation										
	Total pour le Titre I.			14.485	14.706	-311	-309	-311	-309	14.174	14.397
	Titre II. - Dépenses de capital										
RC	01	02	00	5	2.380	115	62	115	62	2.427	2.442
	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gnèrie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)										
	Solde au 1er janvier			2.312	2.380	115	62	115	62	2.427	2.442
	Recettes de l'année en cours			184	184	0	0	0	0	184	184
	Disponibles pour l'année			2.496	2.564	115	62	115	62	2.611	2.626
	Dépenses à charge du Fonds			184	184	0	0	0	0	184	184
	Solde du fonds budgétaire au 31 décembre			2.312	2.380	115	62	115	62	2.427	2.442
RC	01	03	00	882	882	2	2	2	2	884	884
	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)										
	Solde au 1er janvier			882	882	2	2	2	2	884	884
	Recettes de l'année en cours			98	98	0	0	0	0	98	98
	Disponibles pour l'année			980	980	2	2	2	2	982	982
	Dépenses à charge du Fonds			98	98	0	0	0	0	98	98
	Solde du fonds budgétaire au 31 décembre			882	882	2	2	2	2	884	884
RC	52	01	10	79	145	0	0	0	0	79	145
	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts, du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse										
	Dont arrêtés(s) de réallocation										
	Total			-50	+31		+19				

72/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation			
	L - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités												
RC	52	03	10	11	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - LIFE - en matière de protection de la nature	536	845	0	0	536	845	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation	-60	-60	0	0	0	0	0	0
RC	52	04	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestion et d'acquisition des sites Natura 2000	0	13	0	0	0	13	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation	+13	+13	0	0	0	0	0	0
RC	52	05	00	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestion et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	200	120	0	0	200	120	0	0
RC	52	06	00	11	Subventions au secteur autre que public en matière de ressource forestières, de nature et de chasse et pêche - Cofinancement européen - PDR	0	13	0	0	0	13	0	0
RC	52	07	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'acquisition de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000 ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	0	0	0	0	0	0	0	0
RC	53	01	10	11	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature et d'aménagement cynégétique (plantation haies, ...)	210	240	0	0	210	240	0	0
RC	53	02	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'acquisition de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	0	0	0	0	0	0	0	0
RC	53	04	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestion des sites Natura 2000	0	3	0	0	0	3	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation	13	13	0	0	0	13	0	0
RC	53	05	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	150	71	0	0	150	71	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation	-121	-121	0	0	0	0	0	0
RC	63	01	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique	50	81	0	0	50	81	0	0
RC	63	02	31	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'acquisition de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	30	30	0	0	30	30	0	0
RC	63	04	21	11	Subventions aux Pouvoirs publics pour la réalisation de projets pilotes en conservation de la nature, des ressources forestières, de la chasse et de la pêche	0	0	0	0	0	0	0	0
RC	63	05	21	11	Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature, du plan de gestion des parcs naturels	161	209	0	0	161	209	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation	-48	-48	0	0	0	0	0	0
RC	63	06	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestion et d'acquisition des sites Natura 2000	0	35	0	0	0	35	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation	-16	-16	0	0	0	0	0	0
RC	63	07	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestion et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	100	241	0	0	100	241	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation	166	166	0	0	0	0	0	0
RC	70	01	10	11	Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses cynégétiques	646	646	0	0	646	646	0	0
RC	70	02	10	11	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales - cofinancement européen - LIFE	147	147	0	0	147	147	0	0

73/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i - programme d'investissement / ii - crédits de liquidation non limités</i>										
RC	70	03	10	11	-60	+60	0	0	100	151
RC	70	04	00	11	151	151	0	0	365	365
RC	70	05	00	11	151	151	0	0	151	151
RC	71	01	10	11	+121	-121	0	0	156	196
RC	71	02	10	11	156	196	0	0	0	0
RC	71	03	10	11	0	257	0	0	0	257
RC	71	04	12	11	79	31	0	0	79	31
RC	71	05	12	11	-121	-69	0	0	0	0
RC	74	06	00	11	292	292	0	0	292	292
RC	74	07	22	11	-20	-20	0	0	0	0
RC	74	08	00	11	0	0	0	0	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					3.734	4.564			3.734	4.564
Totaux pour le programme 15.11.					18.219	19.270	-311	-309	17.908	18.961
<i>Dont programme d'investissement</i>					307	347	—	—	307	347
<i>Dont fonds budgétaires</i>					282	282	—	—	282	282
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					3.194	3.262	117	64	3.311	3.326
Programme 15.12.										
Espace rural et naturel										
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
RC	01	01	00	12	100	100	0	0	100	100
RC	12	02	00	12	524	430	0	0	524	430
RC	12	03	30	12	-60	-162	0	0	1.874	2.443
<i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>					1.874	2.443	0	0	1.874	2.443
<i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>					-80	-83				

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	L - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limités										
RC	12	05	30	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie ainsi que l'entretien des espaces verts publics domaniaux	3.398	3.398	0	0	3.398	3.398	
RC	12	08	00	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics domaniaux	178	178	0	0	178	178	
RC	14	04	10	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	72	72	0	0	72	72	
RC	31	02	00	Dont arrêtés(s) de réallocation	-26	+26	0	0	0	70	
RC	33	01	00	Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	350	500	0	0	350	500	
RC	33	04	00	Dont arrêtés(s) de réallocation	-150						
RC	33	06	00	Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie	3.630	3.630	0	0	3.630	3.630	
RC	33	07	00	Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	0	0	0	0	0	
RC	33	09	00	Subvention au secteur autre que public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	0	5	0	0	0	5	
RC	33	10	00	Subventions au GREOA pour ses actions en matière de développement rural	0	130	0	0	0	130	
RC	41	01	00	Subventions à la WFG pour ses actions en matière de développement rural	75	50	0	0	75	50	
RC	41	02	00	Dont arrêtés(s) de réallocation	-25						
RC	41	03	00	Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural par la cartographie de l'occupation des sols et par la télédétection spatiale des états de surface	0	79	0	0	0	79	
RC	41	04	00	Dont arrêtés(s) de réallocation	-70	+9					
RC	41	05	00	Subvention à Gembloix ABT Ulg pour l'étude de l'espace rural par la révision de la carte numérique des sols de Wallonie	380	396	0	0	380	396	
RC	41	06	12	Dont arrêtés(s) de réallocation	+280	-296					
RC	43	01	00	Subventions au secteur public en matière de développement durable de l'espace rural	0	75	0	0	0	75	
RC	43	02	00	Dont arrêtés(s) de réallocation	188	+55					
RC	43	03	00	Subvention à la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU)	0	133	0	0	188	133	
RC	43	04	00	Dont arrêtés(s) de réallocation	-74	+19					
RC	43	05	00	Subvention à Gembloix ABT Ulg pour la gestion intégrée sol-érosion-ruisseau (PROJET GISER)	300	233	0	0	300	233	
RC	43	06	12	Dont arrêtés(s) de réallocation	-67						
RC	43	07	00	Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruisseau (Projet GISER)	300	233	0	0	300	233	
RC	43	08	00	Dont arrêtés(s) de réallocation	-67						
RC	43	09	00	Subventions au secteur public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	669	492	0	0	669	492	
RC	43	10	00	Dont arrêtés(s) de réallocation	1151	112					
RC	43	11	00	Subventions au secteur public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	60	0	0	0	60	

75/153

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	I. - programme d'investissement / II. - crédits de liquidation non limités										
RC	43	03	30	12	Subventions au secteur public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	60	242	0	0	60	242
					Dont arrêtés(s) de réallocation		-182				
RC	43	04	00	12	Subventions aux communes et aux provinces dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	0	0	0	0	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation		-40				
CD	43	05	22	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1.209	1.362	279	279	1.488	1.641
					Subventions pour la mise en place de partenariats avec les écoles d'horticulture et de sylviculture	0	0	0	0	0	0
RC	44	03	00	12	Totaux pour le Titre I.	13.307	14.311	279	279	13.586	14.590
					Titre II. - Dépenses de capital						
RC	01	02	00	12	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole	4.096	4.395	-1	-10	4.095	4.385
					Solde au 1er janvier						
					Recettes de l'année en cours	752	752	0	0	752	752
					Disponibles pour l'année	4.848	5.147	-1	-10	4.847	5.137
					Dépenses à charge du Fonds	752	752	0	0	752	752
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4.096	4.395	-1	-10	4.095	4.385
RC	52	01	10	12	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement d'espaces verts publics	139	129	0	0	139	129
					Dont arrêtés(s) de réallocation	+2	+26				
RC	52	02	10	12	Subventions au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	10	10	0	0	10	10
					Dont arrêtés(s) de réallocation	-10	+10				
RC	52	06	10	12	Subventions pour l'acquisition de matériel affecté à l'entretien des parcs et jardins historiques	0	0	0	0	0	0
RC	53	03	10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques	0	0	0	0	0	0
RC	53	04	10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques (fonds européen de la Pêche)	0	0	0	0	0	0
					Dont arrêtés(s) de réallocation		-34				
RC	63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	1.453	2.123	0	-550	1.453	1.573
					Dont arrêtés(s) de réallocation	-9					
RC	63	04	21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et la création de réserves d'eau d'intérêt agricole	2.474	1.674	0	0	2.474	1.674
RC	63	05	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	36	146	0	0	36	146
					Dont arrêtés(s) de réallocation	-14	+96				
RC	63	06	21	12	Subventions aux pouvoirs publics en matière de développement rural	14.353	11.000	0	0	14.353	11.000
					Dont arrêtés(s) de réallocation	-9%					

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2015

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits initiaux				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation			
	1. - programme d'investissement / n° - crédits de liquidation non limitatifs												
RC	63	07	21	12	Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau pour l'assainissement des habitats aquatiques (Fonds européen de la pêche)	0	0	0	0	0	0	0	0
RC	63	08	21	12	Subventions en matière de services de base à la population et études à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Coffinancement européen - PDR	651	817	0	-50	651	767		
RC	63	09	12	12	Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	+651	-651	0	0	500	222		
RC	70	01	10	12	Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux	1.216	-278	0	0	1.216	1.216		
RC	71	02	10	12	Acquisitions de terrains par la Région	537	198	0	0	537	198		
RC	73	01	21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de waterings, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	1.604	2.228	0	0	2.200	2.228		
RC	73	02	00	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part subsidiable	1.604	1.604	0	0	1.604	1.604		
RC	73	03	21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau et de waterings pour l'amélioration des habitats aquatiques	0	196	0	0	0	196		
RC	74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	-180	241	0	0	231	241		
RC	74	08	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	-10	45	0	0	45	45		
RC	85	02	34	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part non subsidiable avancée remboursable et règlement des soldes créditeurs des comptes des propriétaires, usufructiers et exploitants au terme des opérations de remembrement	1.638	1.565	0	0	1.638	1.565		
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	27.839	24.166		-600	27.839	23.566		
					Totaux pour le programme 15.12.	41.146	38.477	279	-321	41.425	38.156		
					<i>Dont programme d'investissement</i>	20.480	17.025		-550	20.480	16.475		
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	752	752			752	752		
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	4.096	4.395	-1	-10	4.095	4.385		
					Programme 15.13.								
					Prévention et Protection : Air, Eau, Sol								
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
CD	11	01	11	13	Dépenses relatives au personnel de l'OWD	1.100	1.100	-949	-949	151	151		
CD	12	01	00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DLE, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.231	1.280	0	0	1.231	1.280		

77/153